

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES RELATINS PROFESSIONNELLES ET DU TRAVAIL

Institut du Travail d'Afrique Centrale

DEPARTEMENT DE L'EGALITE DU GENRE AU TRAVAIL

Crois. Des Avenues Commerce et Plateau, Galerie du Grand Marché

Local N° 23/A, B.P. 2901 KINSHASA GOMBE, RDC

Tel: 00243821776118- 903635328 WhatsApp: 00243895700569

E-mail: itac.orgsr@gmail.com, site web: www.itac-ilca.org

RAPPORT SYNTHETIQUE DU FORUM GENRE SUR LES CONSEQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE CHEZ LA FEMME D'AFRIQUE CENTRALE POINTE NOIRE DU 31 MARS AU 02 AVRIL 2022.



LISTE DE PRESENCE EN ANNEXE

1. DISCOURS DE Jean Pascal MOTYNGEA BOTHOLA, Expert et Administrateur Directeur Exécutif de L'ITAC

JEUDI 31 MARS 2022, **Hôtel HILTON**, Pointe Noire, République du Congo

08h30 : mise en place termine ;

09h00 : Appel Nominal des participantes ;

09h15 : L'hymne Nationale du Congo/Brazzaville et RDC

15H30 : fin des travaux

Jean Pascal MOTYNGEA BOTHOLA

ADEX/ITAC

Mesdames et Messieurs, distingués invités à vos titres et qualités

La Direction de l'Institut du Travail d'Afrique Centrale et son Département de l'Egalité du Genre est très heureuse de vous recevoir dans ce cadre magnifique de l'Hôtel Hilton de Pointe Noire pour examiner ensemble les conséquences du changement climatique pour la femme de l'Afrique Centrale.

Ce forum, nous permettra de mettre en place des stratégies de la lutte contre les changements climatiques au travail et dans la société en prenant en charge notre destin commun.

Comme vous le savez sans doute, le changement climatique constitue l'une des plus grandes menaces pour l'humanité et pour le 21^{ème} siècle débutant, il nous revient d'assumer pleinement nos responsabilités pour prévenir des conséquences néfastes du changement climatique.

Pendant ce forum les Experts du GICE, nous expliquerons en large la cause du changement, ses conséquences pour la femme et la société et quels sont des mesures qu'il faut prendre aujourd'hui pour éviter l'hécatombe.

Nous prendrons des résolutions pertinentes qui nous permettront d'être très efficaces sur le terrain, en notre qualité des Educateurs Climats dans le milieu du travail et dans la société.

Aux participantes et participants qui sont dans cette salle, nous vous disons merci de votre attachement à la science et pour avoir accepté de quitter votre chère famille pour venir participer à ce forum Genre et Climat ;

A nos partenaires de GICE, nous avons apprécié votre accueil et de la manière ou vous avez organisé cette activité pour le compte de l'ITAC ;

Nous ne devons pas terminer ce maux d'ouverture sans parler des règles morales de l'ITAC ?

Chez nous, les pratiques comme harcèlement sexuel, le vol, la discrimination sous toutes ses formes, la prostitution, l'agression et des observations d'ordre sexuelles sont prohibées dans cette salle et pendant nos activités.

Nous sommes toutes égales, nous devons nous appeler les camarades

En ce qui concerne, ce forum, nous l'organisons pour vous et avec vous

Je vous remercie, chères camarades

Applaudissement

Madame Béatrice KALUME, la Coordinatrice des ODDF/ITAC/Gender a repris la parole pour lire le contexte et justification de ce Forum.

«La Conférence Mondiale des Nations Unies sur le Climat (COP 26) de Glasgow, Ecosse Royaume Unie a démontré que le changement climatique est le plus grand défi planétaire que l'humanité doit faire face au 21^{ème} siècle, ce changement climatique majeur sera accompagné des conséquences néfastes et inimaginables pour tout le monde, personne ne sera épargnée. Ce qui est encore très grave et révoltant, l'Afrique qui a contribué qu'à 4% de la pollution mondiale est la première victime des conséquences mondiales du changement climatique et la femme et l'enfant Africain sera particulièrement touchée, elle portera encore une fois de plus, tout le fardeau du changement climatique avec toutes ces conséquences.

Les militantes de la lutte pour les droits des femmes, membres de l'Institut du Travail d'Afrique Centrale (ITAC) en sigle savent qu'en Afrique Centrale, les conséquences du changement climatique est là et les femmes en général et la femme paysanne est déjà victime au quotidien du changement climatique, il faut seulement voir des fortes chaleurs de ce début d'année 2022 pour se rendre compte. Qu'est-ce que nous devons faire alors faire pour limite les conséquences du changement climatique pour la femme et l'enfant dans 11 pays de l'Afrique Centrale ?

Les Centrales Syndicales Mondiale et les Centrales professionnelles internationales et les ONG Internationales qui ont participé au COP 26 avaient déjà lancé une grande campagne mondiale de l'éducation féministe contre le changement climatique et ses conséquences néfastes sur nos communautés ou la femme Africaine est au four et au moulin.

L'Institut du Travail de l'Afrique Centrale, membre actif de la Communauté Syndicale Internationale à travers son Département de l'Egalité du Genre au travail (ITAC/Gender) a été sollicité pour participer à cette campagne mondiale par l'éducation et la formation des femmes d'Afrique Centrale.

Le Département de l'Egalite du Genre au Travail de l'Institut du Travail d'Afrique Centrale (ITAC/Gender), en collaboration avec le Conseil Régional Interprofessionnelle des Femmes d'Afrique Centrale (CRIFAC) et avec l'appui technique de l'Union des ONG de défense de l'Environnement du Bassin du Congo (UDEBC) et Women's Environment and Organization (WEDO), membres fondateurs de l'Alliance globale pour le Development genre et le climat (GGCA), ont organisé à l'Hôtel HILTON de Pointe Noire du 31 mars au 02 avril 2022, le premier Forum Genre Sous Régional portant sur les Conséquences du Changement climatique pour la Femme d'Afrique Centrale.

Ce Forum Genre avait pour objectif principal de jeter la base des fondements d'un projet Sous Régional visant à accroître la compréhension des femmes politiques, Entrepreneures, travailleuses, fonctionnaires, paysannes, ménagères et du secteur informel sur les liens entre genre et le changement climatique, afin d'identifier le problème en vue d'initier, à tous les niveaux dans tous les pays d'Afrique Centrale en général et du bassin du Congo en particulier des actions à mener sur le plan local, provincial et national pendant cette période très difficile ou les menaces du changement climatique ne sont plus un rêve mais une réalité aujourd'hui pour tous les pays d'Afrique Centrale et c'est là ou nos reflexes mobilisateurs de l'Afrique Centrale des peuples doivent se réveiller pour faire face à ce défi du dérèglement brutal et global du climat car nous ne savons pas ce qui va se passer demain pour nous même et les générations futures.

Cette démarche citoyenne de prise en compte du genre dans les politiques, stratégies et initiatives dans notre lutte quotidienne contre le changement climatique, nous a conduit à mettre en place à Pointe Noire des plates-formes «**Genre et climat**» sous l'égide des Directeurs des Ressources Humaines pour les femmes travailleuses et fonctionnaires et des Autorités locales, provinciales et nationales chargées de la politique de l'égalité du Genre et des sexes dans 11 pays de l'Afrique Centrale.

A Pointe Noire, les militantes de la lutte contre les changements climatiques formées ont pris une résolution qui demande expressément à l'ITAC/Gender d'organiser le même Forum dans tous les pays de l'Afrique Centrale et surtout pour les villes de Kinshasa et de Brazzaville, avant le 01 janvier 2023.

En notre qualité des membres influentes des Organisations de Défense des Droits des femmes (ODDF) dans nos pays, nous devons nous mettre debout pour combattre ce phénomène de changement climatique qui menace gravement nos modes de vie et des moyens pour s'appropriés cette lutte reste l'information et la formation, ce que le Forum Genre de Pointe Noire a offert aux leaders féministes présentes à Pointe Noire du 31 mars au 02 avril 2022.

Chaque participante au Forum Genre de Pointe Noire du 31 mars au 02 avril 2022 a reçu le Certificat de la Militante Climat qui travaillera désormais pour éduquer, informer et former dans notre milieu du travail, parti politique, quartier, village, ville et communauté. Cette lutte doit se poursuivre jusqu'à la victoire totale contre les changements climatiques» fin de la lecture.

2. HISTOIRE DES METEEOLOGIES

Par le Prof. **Calice NGWAMA**, Directeur Général de GISE/République du Congo

Pourquoi, nous devons parler de l'histoire de la météorologie pendant un Forum Genre sur les Conséquences du Changement Climatique chez la femme de l'Afrique Centrale, la raison est simple, nous devons expliquer à des termes claires, là où l'histoire des climats a commencé (place masolo ebanda) pour vous permettre d'avoir une large connaissance sur le climat et de continuer à exercer votre mandat de «**MILITANTE CLIMAT**» avec engagement, dévouement et courage pour l'intérêt supérieure des populations d'Afrique Centrale.

Pour toutes les civilisations agricoles ou pastorales le temps qu'il a fait, qu'il fait ou qu'il fera a toujours été une préoccupation importante des agriculteurs et des paysans et cela même pendant la période pré esclavagisme en Afrique.

PENDANT LA PERIODE DE L'ANTIQUITE

En effet dans l'Antiquité chinoise, le premier ouvrage concernant la météorologie est l'œuvre de Chinois *Nei Jing Su Wen* (fin de l'1er millénaire av. J.-C.), comprenant des observations et même des prévisions.

En Inde, les périodes de mousson mènent aux premières mesures de quantité de précipitations tombées ainsi qu'à des prévisions vers 400 av. J.-C.

À la même époque, soit en 350 av. J.-C., le terme *météorologie* est créé par le philosophe Grec Aristote pour décrire ce qu'on appellerait plus tard les Sciences de la Terre de façon générale et non le domaine exclusif de l'étude de l'atmosphère.

Le Philosophe Aristote décrit le cycle hydrique de la manière suivante en 350 avant J.-C. :

«Maintenant le soleil, se déplaçant comme il le fait, met en branle un processus de changement, de devenir et de déclin qui par son action élève la plus fine et douce eau chaque jour, la dissout en vapeur et la transporte vers les hauteurs où elle se condense à nouveau par le froid et retourne ensuite à la terre».

Ce que l'Aristote a démontré en 350 av. J-C, nous le voyons aujourd'hui en Afrique Centrale, ce que nous appelons **le Cycle de la pluie**.

Un autre philosophe Théophraste publie en 300 av. J.-C. *«Les signes du temps»*, premier ouvrage de prévisions météorologiques en Europe.

L'astrométéorologie de la Grèce antique (les hydrométéores sont placés comme les astres dans le monde supra-lunaire) fait correspondre à chaque météore un état ou un système biologique du corps humain. Cette conception mythologique est réfutée par Anaximandre qui est le premier à expliquer les phénomènes météorologiques par l'intervention des éléments et non par des causes divines.

Le Chinois Shen Kuo (1031-1095) un lettré ayant vécu durant la dynastie des Song, en Chine, a travaillé entre autres choses en météorologie. Il a écrit plusieurs descriptions de tornades et a donné raison à une théorie de Sun Sikong, expliquant que les arcs-en-ciel qui sont formés par l'ombre du Soleil sous la pluie, se produisent lorsque le Soleil brille sur lui. Shen estima que, bien que les arbres fussent de plus en plus rares en raison de la déforestation pour les besoins de l'industrie du fer locale, « le pétrole était produit continuellement au sein de la Terre ».

Un autre chinois, Qin Jiushao (1202–1261), a mis au point des pluviomètres qui ont été largement utilisés pendant la dynastie des Song du Sud pour recueillir des données météorologiques sur les précipitations et il a probablement été le premier à utiliser des nivomètres pour la mesure de la neige.

Nous devons retenir que les savants chinois de l'époque de Dynastie SONG ont contribué d'une manière significative à la science de la météorologie moderne que nous connaissons aujourd'hui dans le monde et en Afrique Centrale.

PENDANT LA PERIODE DE MOYEN AGE

Le début du Moyen Âge, qui commence après la disparition de l'Empire romain par une période de mutation et de réorganisation, abandonne ou perd en grande partie les savoirs gréco-romains sur le climat. Il laisse la place à de multiples traditions orales, dont les savoirs recomposés peuvent sembler incohérents face à l'ancienne harmonie du savoir codifié dans les écrits antiques.

La religion chrétienne érigeant Jésus en maître des temps et des climats prend une grande importance en Europe et parfois les dogmes des clercs laissent peu de place aux libres penseurs. Le monde arabo-musulman assimile avec plus de perspicacité l'héritage gréco-romain (cet héritage se rediffuse en Europe lors de la Renaissance du XIIe siècle) et perpétue, voire développe, des savoirs cohérents jusqu'au XIV^e siècle.

L'arc-en-ciel qui est un photo-météore, fut ainsi correctement appréhendé en premier lieu, par le savant arabe Ibn Al Hayathem ou Alhazen dès le X^e siècle. Pionnier de l'optique moderne, il explique aussi les phénomènes de réfraction atmosphérique et comprend pourquoi la Lune et le Soleil apparaissent agrandis à l'horizon.

Plus tard Théodoric de Freiberg au XIV^e siècle, a approfondi l'explication de la formation des arcs-en-ciel.

PENDANT LA PERIODE DE RENAISSANCE.

GALILEE

La période de la Renaissance qui l'a suivie a permis une redécouverte des savoirs antiques, en particulier l'astronomie et l'architecture. Mais aussi avec le désenclavement du monde planétaire, elle a ouvert à la naissance de sciences fertiles qui s'imposent au XVII^e siècle avec leurs lots de découvertes corrélés à des développements techniques. Les lignes maritimes commerciales prenant le relais des premiers voyages de découverte ont pris de l'essor et avec eux les besoins en météorologie.

En 1607, Galilée que nous avons souhaité vous montre son image par la photo reprise ci-dessus a construit un thermoscope, l'ancêtre du thermomètre, bien que la paternité de cette invention soit contestée. Cet instrument change la pensée du temps car il permet de prendre la mesure de ce qu'on pensait un des éléments immuables d'Aristote (feu, eau, air et chaleur).

On commence donc à noter les variations du temps de façon limitée. Il faudra attendre la création d'un standard de température par Daniel Gabriel Fahrenheit et Anders Celsius au XVIII^e siècle pour quantifier vraiment les choses.

En 1644, Evangelista Torricelli, un contemporain de Galilée, créa le premier vide artificiel et utilisa le concept pour créer le premier baromètre. Le *tube de Torricelli* est un tube de verre qu'on a plongé dans le mercure pour enlever l'air puis qu'on redresse sans le sortir complètement du liquide. Par son poids, le mercure redescend et laisse un vide dans la tête du tube mais la différence de pression entre l'atmosphère, qui presse sur le liquide autour du tube, et le vide dans celui-ci empêche le mercure de sortir complètement du tube. La hauteur restante dans le tube indique la pression atmosphérique. Torricelli découvrit avec son invention que la pression de l'atmosphère varie dans le temps.

1648, Blaise Pascal découvrait que la pression diminue également avec l'altitude et en déduit qu'il y a un vide au-delà de l'atmosphère.

LES PRECURSEURS DE 17^{ème} ET 20^{ème} SIECLE

En 1667, le scientifique britannique Robert Hooke redécouvre le principe de l'anémomètre pour mesurer la vitesse du vent, un instrument essentiel à la navigation, qui avait été créé par Leon Battista Alberti en 1450 mais oublié entretemps . En 1686, Edmund Halley cartographie les alizés et en déduit que les changements atmosphériques sont causés par le réchauffement solaire. Il confirme ainsi les découvertes de Pascal sur la pression atmosphérique.

Dans la théorie des climats, Montesquieu envisage l'influence du climat sur le tempérament des hommes et, par voie de conséquence, sur leur gouvernement et sur leurs lois.

BENJAMIN FRANKLIN

En 1735, George Hadley est le premier à prendre en compte la rotation de la Terre pour expliquer les alizés. Bien que son explication ait été incorrecte, prédisant les vents de moitié moins forts que la réalité, son nom a été donné à la circulation dans les Tropiques comme cellules de Hadley.

Benjamin Franklin , physicien Américain et l'un des pères fondateurs des Etats Unies observe quotidiennement le temps qu'il fait de 1743 à 1784. Il remarque que les systèmes météorologiques vont d'ouest en est en Amérique du Nord. Il publie la première carte scientifique du Gulf Stream, prouve que la foudre est un phénomène électrique, relie les

éruptions volcaniques et le comportement de la météo et spéculer sur les effets de la déforestation sur le climat.

En 1780, Horace-Bénédict de Saussure construit un hygromètre à cheveu pour mesurer l'humidité de l'air. Il s'agit d'un instrument complémentaire au thermomètre et à l'anémomètre pour quantifier les variables atmosphériques.

En 1802-1803, le britannique Luke Howard écrit *On the Modification of Clouds* dans lequel il donne les noms que nous connaissons maintenant aux nuages à partir du latin.

En 1806, Francis Beaufort introduit son échelle descriptive des vents destinée aux marins. L'échelle de Beaufort relie les effets du vent sur les vagues (mer étale jusqu'aux vagues déferlantes avec écume) à sa force en nœuds.

En 1835, dans un article *Sur les équations du mouvement relatif des systèmes de corps*, Gaspard-Gustave Coriolis décrit mathématiquement la force qui porte son nom : la force de Coriolis. Celle-ci apparaît comme une composante supplémentaire à la force centrifuge, ressentie par un corps en mouvement relativement à un référentiel en rotation, comme cela pourrait se produire par exemple dans les rouages d'une machine. Cette force est essentielle dans la description du mouvement des systèmes météorologiques comme Hadley l'avait pressenti un siècle auparavant.

En 1838, William Reid publie sa controversée ***Law of Storms*** décrivant le comportement des dépressions. Son ouvrage divise la communauté scientifique durant dix années.

En 1841, l'américain Elias Loomis est le premier à suggérer la présence de fronts pour expliquer la météo mais ce n'est qu'après la Première Guerre mondiale que l'école norvégienne de météorologie développera ce concept.

LES PREMIERS RESEAUX METEOROLOGIQUES.

En 1654, sous les conseils du jésuite Luigi Antinori, Ferdinand II de Médicis inaugure le premier réseau météorologique mondial coordonné par la *Société météorologique de Florence* (stations à Florence, Bologne, Parme, Milan, Innsbruck, Osnabrück, Paris et Varsovie qui utilisent de manière harmonisée le *thermomètre florentin*, premier thermomètre à alcool développé par les physiciens de l'Accademia del Cimento).

En 1849, le *Smithsonian Institution*, sous la direction du physicien Joseph Henry commençait à mettre sur pied un réseau de stations météorologiques d'observation aux États-Unis. Les observations seraient disséminées rapidement grâce à l'invention en 1837 par Samuel Morse du télégraphe. Joseph Henry fut à Washington D.C. le premier à exposer une carte de prévisions météorologiques des bassins de l'Ohio aux rivages de la côte atlantique : elle représentait les formations nuageuses des contrées continentales qui étaient poussées par les vents d'ouest dominants.

La connaissance des conditions météorologiques présentes en Ohio permet de prédire le temps à venir en Virginie le lendemain à cause du déplacement des masses nuageuses. Le travail devenant trop important pour le *Smithsonian*, le gouvernement des États-Unis reprit le flambeau entre 1870 et 1874 par l'entremise du l'U.S. Army Signal Corps.

Urbain Le Verrier

Le 14 novembre 1854, une violente tempête provoque le naufrage de 41 navires français en mer Noire, au cours de la guerre de Crimée. Cette tempête avait traversé toute l'Europe de l'Ouest, mais personne ne fut en mesure de signaler, voire prévenir du danger. Face à ce constat, Napoléon III demanda à Urbain Le Verrier, directeur de l'observatoire de Paris, de mettre en place un vaste réseau de stations météorologiques couvrant l'ensemble de l'Europe et mettant à profit l'innovation technologique que représente le récent télégraphe électrique.

Ce réseau européen de données atmosphériques fonctionna de manière opérationnelle dès 1856 et regroupait au départ 24 stations dont 13 reliées par télégraphe, puis en 1865 s'étendit à 59 observatoires répartis sur l'ensemble de l'Europe. À partir de 1863, l'Observatoire impérial était en mesure de diffuser aux ports des dépêches concernant les tempêtes et coups de vent. Un décret du 14 mai 1878 sépara ce service d'observation et de prévision de l'Observatoire de Paris, créa le Bureau central de météorologie et trois classes de météorologistes : les aides-météorologistes, les météorologistes adjoints et les météorologistes titulaires.

En 1860, le vice-amiral Robert FitzRoy utilisa le télégraphe pour colliger les données météorologiques quotidiennes venant de toute l'Angleterre et tracer les premières cartes synoptiques. La variation de ces cartes dans le temps lui permettait d'établir les premières prévisions qu'il publia dans le journal *The Times* à partir de 1860. Il développa également un système d'alerte dans les ports anglais (sous forme de cônes hissés pour prévenir de l'arrivée de tempêtes).

Tous les réseaux d'observations mentionnés jusqu'à présent étaient indépendants. Une information météorologique cruciale pouvait donc ne pas être transmise. Ceci était particulièrement important en mer. Le principal promoteur d'échanges internationaux serait l'américain Matthew Fontaine Maury.

En 1853, une première conférence des représentants de dix pays se réunit à Bruxelles pour formaliser une entente et normaliser le codage des données météorologiques. En 1873, l'Organisation météorologique internationale a été fondée à Vienne par les pays ayant un service météorologique.

Le norvégien Nansen mit en évidence le rôle majeur des mers et océans dans l'explication climatique.

ÈRE CONTEMPORAINE DE LA CREATION DE L'OMM

En 1902, après plus de 200 lâchers de ballons, souvent effectués de nuit pour éviter l'effet de radiation du soleil, Léon Teisserenc de Bort découvrit la tropopause.

Il en conclut que l'atmosphère terrestre se composait de deux couches, qu'il baptisa troposphère et stratosphère, une convention qui est toujours valable à ce jour. Richard Aßmann est considéré également comme codécouvreur de la stratosphère car il publia indépendamment la même année ses résultats sur le sujet.

Cette figure démontre les symboles des fronts météorologiques à savoir :

- 1) Front froid
- 2) Front chaud
- 3) Occlusion
- 4) Stationnaire

En 1919, en Norvège, l'école de Bergen, sous la direction de Vilhelm Bjerknes, développèrent l'idée des masses d'air se rencontrant le long de zones de discontinuité qu'on nomma les fronts (front chaud, front froid et occlusion). Selon cette théorie, il y a trois zones frontales entre les quatre masses d'air :

- Arctique
- Maritime
- Polaire
- Tropicale

En alliant la force de Coriolis, ces notions et la force de pression, ils expliquèrent la génération, l'intensification et le déclin des systèmes météorologiques des latitudes moyennes. Le groupe comprenait Carl-Gustaf Rossby qui fut le premier à expliquer la circulation atmosphérique à grande échelle en termes de mécanique des fluides, Tor Bergeron qui détermina le mécanisme de formation de la pluie et Jacob Bjerknes.

Cette école de pensée se répandit mondialement. Encore aujourd'hui, les explications météorologiques simplifiées que l'on voit dans les médias utilisent le vocabulaire de l'école norvégienne. La météorologie devint peu à peu une science physique. Ainsi aux Etats-Unis, Rossby, qui avait étudié avec Bjerknes, fonda, en 1928, le premier département universitaire de météorologie, au MIT, après avoir quitté le National Weather Service.

MODERNISATION DE METEOLOGIE

Durant la Seconde Guerre mondiale, la météorologie devint un instrument essentiel de l'effort de guerre et put bénéficier d'un soutien jamais vu jusqu'à ce moment. Des écoles furent mises sur pied pour former des techniciens et des météorologues en grand nombre car elle joua un rôle de premier plan pour le routage des navires et des convois de ravitaillement, le déploiement de l'aviation et la planification des opérations militaires. La guerre météorologique de l'Atlantique nord, entre autres, vit les Alliés (la Grande-Bretagne en particulier) et l'Allemagne être en compétition pour l'accès à des données météorologiques fiables dans l'Atlantique Nord et l'Arctique.

La météorologie étant reliée à la mécanique des fluides (voir section *science météorologique*), dès 1922 Lewis Fry Richardson publia *Weather prediction by numerical process* qui décrivait comment les termes mineurs des équations de mouvement de l'air pouvaient être négligés pour résoudre plus facilement les conditions futures de l'atmosphère.

Cependant ce ne sera qu'avec la venue des ordinateurs, à la suite du second conflit mondial, que son idée sera vraiment mise en pratique à partir des années 1950. C'était le début de la prévision numérique du temps, une formulation sous forme de programmes informatiques de plus en plus complets permettant de résoudre les équations météorologiques.

La théorie du chaos va être appliquée à l'atmosphère par Edward Lorenz au cours des années 1960. Ce concept va être développé plus tard (à partir des années 1990) dans les modèles de prévision d'ensembles qui utilisent des perturbations des données initiales pour estimer la variabilité des résultats.

NOUVEAU INSTRUMENT

Première image de TIROS-1 de la Terre depuis l'espace.

Le radar météorologique est développé à partir des études faites durant la guerre sur les échos de bruit causés par les précipitations :

- Aux États-Unis : développement des premiers radars météorologiques opérationnels grâce à plusieurs chercheurs, dont entre autres David Atlas.
- Au Canada : J. Stewart Marshall et R.H. Douglas forment le «Stormy Weather Group» de l'Université McGill de Montréal qui travailla sur la relation entre la réflectivité (Z), le retour d'intensité des précipitations, et le taux de précipitations (R).
- En Grande-Bretagne, les recherches portent sur les caractéristiques des patrons des précipitations et sur les possibilités qu'offrent les différentes longueurs d'onde entre 1 et 10 centimètres.

En 1960, TIROS-1 est le premier satellite météorologique lancé avec succès. Celui-ci marque le début de la collecte de données météorologiques depuis l'espace à une résolution de beaucoup supérieure aux stations terrestres. De plus il permet de sonder des endroits peu ou pas couverts comme les océans, les déserts et les Pôles.

COMMUNICATION

En novembre 1920, la « Commission Internationale de Télégraphie Météorologique » se réunit à Londres pour préparer un code de transmission des observations météorologiques. Le 15 juillet 1922, l'Organisation nationale de météorologie française diffuse la première émission de radio d'un bulletin météorologique depuis un émetteur placé sur la tour Eiffel et dès lors, trois bulletins par jour sont émis.

Après la Deuxième Guerre mondiale, les télécommunications de données se développent par réseaux micro-ondes, puis par satellite de télécommunications. La présentation de la météorologie à la télévision débute à la fin des années 1940-début des années 1950 aux États-Unis et en France. Dans les années 2000, l'internet vient révolutionner la distribution des informations.

ORGANISATION

En 1951 l'Organisation météorologique mondiale (OMM) est fondée par l'ONU en remplacement de l'Organisation météorologique internationale.

Le développement des ordinateurs plus puissants dans les années 1970 et des superordinateurs dans les années 1980 mène à une meilleure résolution des modèles numériques. Les recherches sur l'atmosphère, les océans et leurs interrelations, de phénomènes tels El Nino et les cyclones tropicaux améliorent les connaissances des phénomènes météorologiques et il s'ensuit une meilleure paramétrisation des équations.

Les instruments de collecte de données ont grandement évolué depuis 1960 : automatisation de cette collecte et amélioration des radars et des satellites météorologiques ainsi que de leur résolution amenant des sondages directs de l'atmosphère. Le développement des communications (veille météorologique mondiale) a permis de répandre mondialement les prévisions ainsi que les alertes météorologiques.

Plus récemment, l'étude des tendances de températures et de la concentration de CO₂ dans l'espace a pris de l'essor.

À partir de la fin 20^e siècle et le début de 21^{ème} siècle, la majorité des scientifiques ont donné le signal d'un réchauffement climatique depuis le début de l'ère industrielle. Au début du XXI^e siècle, un rapport d'experts internationaux a reconnu l'action humaine comme étant le plus probable responsable du Changement Climatique et a prédit une poursuite de celui-ci.

C'est là où nous sommes aujourd'hui et c'est la raison d'être de notre forum Genre sur le Climat de ce jour.

Je vous remercie.

Applaudissement

JEUDI LE 31 MARS 2022 (Pointe Noire, République du Congo)

A. LES CAUSES PROFONDES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Par le Prof CALICE NGOUAMA

Les causes naturelles et anthropiques des changements climatiques

Le climat de la Terre n'est pas stable, il fluctue constamment. Ces variations se déploient à l'échelle des temps géologiques, donc sur des milliers, voire des millions d'années, mais aussi sur des périodes plus courtes qui s'expriment en décennies ou en siècles. Les facteurs à l'origine de ces fluctuations climatiques sont multiples. Nous distinguerons ci-après les facteurs naturels externes et internes et les facteurs anthropiques, donc liés aux activités humaines.

La variabilité naturelle du climat

Les facteurs externes

L'intensité du rayonnement solaire arrivant sur Terre n'est pas toujours la même au fil du temps. Par exemple, l'activité du Soleil varie selon un cycle de 11 ans qui dépend du nombre et de l'étendue des taches solaires qui se développent à sa surface.

D'autres facteurs naturels ont aussi une influence: les cendres et les particules de soufre projetées dans l'atmosphère lors de grosses éruptions volcaniques interceptent une partie du rayonnement solaire pendant plusieurs années, ce qui a pour conséquence un refroidissement de la surface terrestre. Autre exemple: l'orbite de la Terre n'étant pas circulaire, la distance entre le Soleil et notre planète varie à l'échelle de quelques millénaires. Elle influence ainsi la quantité d'énergie que reçoit la Terre en fonction des saisons. Il existe encore d'autres facteurs externes, parmi lesquels les impacts de météorites.

Les facteurs internes

Le climat de la Terre varie également en fonction des interactions qui prennent forme à différentes échelles entre les composantes du système climatique. Les variations de la température de surface des océans peuvent par exemple modifier les systèmes de circulation des vents; à l'inverse, la répartition des masses d'air et les trajectoires des vents peuvent modifier les températures de surface des océans¹. Le phénomène «El Niño», qui provoque une répartition inhabituelle des précipitations en Amérique du Sud et en Australie, est un exemple bien connu de ces liens entre des processus climatiques. Ce phénomène apparaît de manière irrégulière et est dû à un affaiblissement des alizés² qui font remonter de moins grandes quantités d'eau froide le long de la côte Pacifique de l'Amérique du Sud.

Les causes anthropiques du changement climatique actuel

Les activités humaines – que l'on doit considérer comme des facteurs externes – influencent également le climat. Depuis plus de 250 ans, le développement technologique et économique a un impact croissant sur le système climatique, et depuis 150 ans au moins, les sociétés humaines sont devenues un facteur prépondérant du changement climatique.

Causes anthropiques

1. Extraction / production / combustion d'énergies fossiles
2. Transport / trafic / combustion d'énergies fossiles
3. Industrie / combustion d'énergies fossiles
4. Ville / village / chauffage / refroidissement / combustion d'énergies fossiles
5. Déforestation / brûlis
6. Riziculture / plantations / serres / agriculture
7. Elevage
8. Augmentation des gaz à effet de serre résultant des activités Humaines.

Les sociétés humaines ont profondément modifié le cycle du carbone durant cette période . Cela est dû en premier lieu à l'utilisation des combustibles fossiles (par exemple le pétrole, le gaz naturel, la houille³, le lignite, la tourbe;

Des gaz à effet de serre, en particulier du CO₂, sont déjà libérés lors de l'extraction et de la production de combustibles fossiles. Les combustibles fossiles sont Principalement utilisés comme carburants pour les transports, comme carburants ou comme produits à base de pétrole dans l'industrie, ainsi que pour le chauffage ou le refroidissement des bâtiments. La déforestation et les cultures sur brûlis (brûlez la forêt pour cultiver, ce qui se passe chez moi dans mon village) émettent également des gaz à effet de serre, de même que la riziculture et l'élevage ; ces deux dernières activités produisent notamment de grandes quantités de méthane.

Au total, plus de 50 Gt (gigatonnes) d'émissions de gaz à effet de serre (en équivalent CO₂) dues aux activités humaines sont produites chaque année et ajoutées au cycle. Naturel du carbone. Depuis les débuts de l'industrialisation, aux environs de 1750, les émissions de gaz à effet de serre d'origine humaine ont entraîné une augmentation de la teneur en CO₂ (+ 40%), en méthane (CH₄) (+ 150%) et en protoxyde d'azote (ou gaz hilarant, N₂O) (+ 20%) dans l'atmosphère, 1'000'000'000 tonnes ou 1 milliard de tonnes.

Une voiture consommant en moyenne 6 litres d'essence aux 100 km rejette environ 1 tonne de CO₂ en parcourant 3800 km. Les émissions de gaz à effet de serre d'origine anthropique des deux dernières décennies sont les plus élevées de toute l'histoire de l'humanité. La croissance économique et démographique et la mobilité en progression constante sont les principaux facteurs de cette situation.⁵ Ces gaz à effet de serre en plus grandes quantités dans l'atmosphère renforcent l'effet de serre naturel et provoquent une augmentation de la température des couches inférieures de l'atmosphère et de la surface de la Terre (voir les feuillets d'information sur l'effet de serre et sur les conséquences du changement climatique).

Evolution de la concentration en CO₂ et de la température

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les analyses de carottes de glace prélevées en Antarctique montrent que la concentration en CO₂ a fluctué parallèlement à la température au cours des derniers 800'000 ans (fig. 2)⁶. Ces analyses révèlent que les concentrations en CO₂ sont fortement corrélées à la température même lorsque les fluctuations sont peu importantes. Les causes de ces fluctuations ne sont pas bien connues pour l'instant.

Il est par contre certain que la concentration en CO₂ est actuellement la plus élevée depuis 800'000 ans et qu'elle a pour conséquence un réchauffement marqué en raison de l'augmentation de l'effet de serre (voir le feuillet d'information sur l'effet de serre). Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)⁷, on peut affirmer avec un degré de certitude de 95% que l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre d'origine anthropique est la cause principale du réchauffement global actuel. De nos jours, la concentration en CO₂ est de 413 ppm (parties par million; état en février 2019) et est déjà supérieure de 50% à celle d'avant 1750.

Il faut enfin retenir que le CO₂ actuellement présent dans l'atmosphère et le CO₂ émis à l'avenir vont influencer le climat pendant longtemps encore. Le temps de séjour du CO₂ dans l'atmosphère est en effet de 100 à 150 ans (voire 200 ans).

LES CAUSES INDUSTRIELLES

Les Gaz à effet de serre (GES) en sigle sont naturellement présents dans l'atmosphère. Ces gaz forment une couche autour de la Terre, lui permettant de conserver sa chaleur : c'est l'effet de serre. En effet, le soleil réchauffe la Terre qui, par la suite, réémet une partie de sa chaleur vers l'espace. Les GES présents dans l'atmosphère emprisonnent une partie de cette chaleur, l'empêchant de retourner dans l'espace. Ce phénomène permet de conserver des températures moyennes de 15°C sur notre planète. Sans cela, la température y serait d'environ 18°C, ce qui ne permettrait pas la présence de la vie telle que nous la connaissons (Environnement Canada, 2009). Les GES ne contribuent pas tous à l'effet de serre de façon équivalente. En effet, leur pouvoir de réchauffement global (PRG) et leur durée de vie dans l'atmosphère sont différents. Le PRG correspond à la capacité du gaz à conserver la chaleur autour de la terre, en la renvoyant vers le sol. Le PRG des GES s'évalue en les comparant au PRG du CO₂, le gaz de référence. Le **CO₂-équivalent** (CO₂e) est donc une mesure des GES, qui permet une comparaison de l'impact de chacun des GES, selon le PRG. Par exemple, pour une même quantité, le N₂O réchauffe 310 fois plus l'atmosphère que le CO₂, donc 1 kg de N₂O émis correspond à 310 kg de CO₂e. Le temps de séjour dans l'atmosphère représente le temps de résidence moyen des GES. On constate que les émissions de GES d'aujourd'hui contribueront aux changements climatiques pendant des dizaines, voire des centaines d'années.

QUEL EST LE PROBLEME DES CITOYENS ?

L'augmentation accélérée des concentrations de GES dans l'atmosphère amplifie le phénomène naturel d'effet de serre. La concentration des GES dans l'atmosphère a été pratiquement constante pendant des milliers d'années, et a permis le développement de la vie telle qu'on la connaît. Cependant, cet équilibre est précaire et les émissions actuelles de GES sont supérieures à tout ce que la planète a connu depuis 650 000 ans. Le développement des activités humaines modernes, dont le transport, l'industrie, la déforestation et l'agriculture, est responsable de l'émission massive de trois principaux GES : le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄) et le protoxyde d'azote (N₂O). La concentration de ces trois gaz a considérablement augmenté depuis l'ère industrielle : de 35 % pour le CO₂, de 148 % pour le CH₄ et de 18 % pour le N₂O. Ce déséquilibre modifie les températures à la surface de la Terre, causant de nombreux impacts à l'environnement.

Un avertissement a été émis par les scientifiques du climat : l'augmentation des températures moyennes doit être limitée à 2 °C, sans quoi le climat risque de s'emballer. Malgré cet avertissement, et bien que les changements climatiques soient déjà perceptibles, les émissions de GES des pays développés augmentent continuellement, année après année.

NOTE BIEN : dans tous les pays industrialisés qui produisent 70% des émissions de GES, les émissions ont augmenté entre 1990 et 2007, mais en 2008, elles étaient sous la barre de 1990. Toutefois, ces réductions sont surtout attribuables à un ralentissement du secteur industriel entre 2007 et 2008.

En Afrique, nous produisons moins de 4% de GES à cause de nos industries qui ne sont pas développées, les vieilles voitures que l'Europe, le Japon et l'Amérique jettent chez nous et qui continuent à polluer nos villes, la déforestation surtout en Afrique Centrale, etc...

Tout un travail reste à faire pour réduire nos émissions de GES et ainsi diminuer nos risques d'expositions aux impacts des changements climatiques, même si nous savons aussi que nous devons également nous y adapter.

Mesdames et messieurs, nous venons de vous présenter les différentes causes du changement climatique, il est évident qu'il existe des causes naturelles et des causes humaines, mais nous devons aussi retenir que chacun personne telle que nous sommes ici, émet aussi des gaz à effet de serre, si nous changeons nos habitudes individuelles aujourd'hui, nous n'arriverons jamais aux dérèglements global de climat en 2100. Nous devons travailler pour nous même mais également pour des générations futures.

B. LES CONSEQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE CHEZ LA FEMME

Par Madame Béatrice KALUME, Coordonnatrice des Organisations de Défense des Droits des Femmes (ODDF), ITAC/Gender

PREAMBULE

À l'instar de l'égalité entre les femmes et les hommes, on observe souvent que l'intégration des questions liées à l'environnement et aux changements climatiques aux initiatives des Gouvernements de l'Afrique Centrale n'est pas toujours simple à réaliser. En quoi cette question touche-t-elle les projets, programmes, acteurs et actrices du développement?

Quel rôle que les Gouvernements de notre Sous-région peuvent-ils jouer dans la lutte aux changements climatiques?

Par ailleurs, on constate que les enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes ont peu de visibilité dans l'information circulant sur les changements climatiques. Pourtant, ils y sont étroitement liés. Si les inégalités entre les femmes et les hommes sont un frein au développement, elles le sont aussi en matière d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.

Dans un premier temps, nous verrons comment les changements climatiques affectent les femmes et en quoi les inégalités déjà existantes entre les femmes et les hommes font en sorte qu'elles subissent les conséquences du réchauffement climatique de manière disproportionnée.

Dans un deuxième temps, nous mettrons en lumière les connaissances et les compétences qui rendent incontournable leur contribution au développement de stratégies d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.

Par la suite, nous évaluerons de manière succincte le chemin à parcourir pour que ces contributions se reflètent dans les politiques et cadres d'action de niveaux international, national et local. Enfin, quelques pistes d'action pour les CVD seront dégagées.

Les changements climatiques touchent les femmes de manière disproportionnée à savoir :

1. **Catastrophes naturelles Statistique frappante** : le nombre de décès lors de catastrophes naturelles, qui se multiplient avec les bouleversements climatiques, est 14 fois plus élevé chez les femmes et les enfants.

Cette surreprésentation a plusieurs causes, parmi lesquelles figurent les suivantes :

- Les femmes représentent près de 70% de la population vivant sous le seuil de la pauvreté, ce qui les rend plus à risques lors des catastrophes naturelles.
 - Les femmes sont plus nombreuses à habiter des zones à risque lors de catastrophes. Les hommes sont plus fréquemment appelés à migrer pour le travail, alors que les femmes demeurent plus fréquemment avec la famille en région rurale, parfois montagnaise. Et si elles sont appelées à migrer en zone urbaine, leur condition économique les confine souvent à des quartiers défavorisés et plus vulnérables lors de catastrophes naturelles.
 - La culture et les rôles traditionnels attribués aux femmes ont une influence sur leur mobilité. Le fait d'assumer la responsabilité de personnes à charge augmente le Développement et Paix, Chaud devant : impacts des changements climatiques dans les pays du sud et recommandations pour une action du Canada, rapport officiel, 2015. Considérablement le temps nécessaire à leur évacuation lors de catastrophes. Dans certain cas, elles se retrouvent dans l'incapacité de fuir à cause de leur habillement traditionnel, ou du fait que leur socialisation a découragé l'acquisition de compétences comme grimper aux arbres ou nager. Certaines demeurent sur place car elles doivent obtenir la permission de leur mari avant de quitter les lieux.
 - Les femmes ont souvent moins accès aux alertes ainsi qu'aux informations liées à l'évacuation. Les conséquences de cette situation sont désastreuses :
 - La surreprésentation des femmes parmi les victimes de catastrophes entraîne une augmentation du nombre d'enfants orphelins et accroît le risque pour les filles de mariage précoce et forcé.
 - La santé des femmes est affectée par l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des catastrophes. Le réchauffement climatique entraîne une augmentation du nombre de maladies et d'épidémies. Les inondations, sécheresses et vagues de chaleurs contribuent à la contamination de l'eau et à la propagation des maladies. Dans la plupart des cas, le soin des malades incombe alors aux femmes, ce qui alourdit leur tâche.
 - Cet alourdissement de la tâche des femmes se traduit souvent par la mise à contribution accrue des filles, illustrant comment leur scolarisation est la première à être compromise suite aux catastrophes.
2. **La raréfaction de la nourriture** provoquée par les désastres a un impact direct sur la sécurité alimentaire de communautés. Les femmes ont tendance à s'assurer que les membres de leur famille soient nourris en priorité, ce qui les rend plus à risque de carences, surtout lorsque s'accroissent leurs besoins alimentaires spécifiques pendant la grossesse et l'allaitement.
- On observe aussi une aggravation et une multiplication des cas de violence à l'égard des femmes et des filles suite aux catastrophes: violence domestique, harcèlement, viols et traite de personnes. Les décès et déplacements entraînent la destruction des réseaux de protection naturels des femmes et des filles, et les organisations criminelles en profitent pour sévir.

- Conséquences de la variabilité climatique sur l'agriculture et le travail des femmes Les femmes sont surreprésentées dans les emplois dépendant de ressources naturelles affectées par les changements climatiques, comme l'approvisionnement en eau et en bois ou l'agriculture de subsistance. D'après l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la production alimentaire résulte pour 60 à 80% du travail des femmes dans les pays en voie de développement. Leur accès à la terre est cependant restreint et précaire: elles en sont rarement propriétaires et se voient souvent attribuer la culture de terres de mauvaise qualité. Par ailleurs, les effets de la marchandisation des semences se font sentir en contexte de variabilité climatique. Les cultures commerciales, souvent contrôlées par les hommes et misant un nombre restreint de cultivars, ne résistent pas nécessairement aux variations de climat de plus en plus fréquentes, augmentant ainsi le risque de perte totale des récoltes.
- Si la diversité de plantes et d'espèces pour les cultures vivrières est aussi réduite, la souveraineté alimentaire des communautés est mise en péril. La sécheresse et la désertification, qui entraînent une rareté des ressources, sont aussi amplifiées par les changements climatiques et affectent les femmes de façon disproportionnée. La hausse de température rallonge les saisons de sécheresse, entraînant l'épuisement des sources d'eau qui devient insuffisante pour la famille, les cultures ou la production d'électricité. Les récoltes, donc les réserves alimentaires, s'en voient affectées, de même que le maintien de la santé du bétail.
- Ce contexte rend aussi la conservation de semences et de grains plus difficile. La diminution des ressources accessibles a pour effet d'augmenter le nombre de tâches effectuées par des femmes et les filles ou de rendre ces tâches plus longues à accomplir, comme la recherche d'eau et de bois de chauffage. Dans un tel contexte, le temps disponible pour se consacrer à des activités génératrices de revenus, s'éduquer et participer aux prises de décisions au sein de leur communauté se fait de plus en plus rare.
- Les femmes sont à la clé des stratégies de lutte aux changements climatiques Mais les femmes ne sont pas que des victimes des réchauffements climatiques : elles sont aussi et surtout des porteuses de solutions avec lesquelles il faut compter. Lors de catastrophes naturelles, leur connaissance des réseaux sociaux leur permet de savoir qui est les victimes potentielles, où elles se trouvent et qui a besoin d'aide. Leur donner accès aux technologies a pour effet d'augmenter radicalement l'efficacité des opérations de secours. De plus, aux quatre coins de la planète, des femmes sont à l'avant-garde de stratégies permettant de faire face aux changements climatiques, souvent à l'échelle communautaire et locale. Nombreuses sont les femmes, et particulièrement les femmes autochtones, qui vivent en lien étroit avec leur environnement, en ont une connaissance approfondie et jouent un rôle de premier plan dans sa défense, sa préservation et sa protection. Leurs savoirs traditionnels, de même que les expériences et compétences développées dans l'exercice de leurs divers rôles en font des actrices de changement et de mobilisation communautaire incontournables pour aborder les changements climatiques. Plusieurs approches dites novatrices, telles que l'agro écologie, l'agroforesterie, l'agro biodiversité puisent dans cet extraordinaire bagage. Wangari Muta Maathai et le Mouvement de la ceinture verte En 2004, Wangari Maathai est devenue la première Africaine à recevoir le Prix Nobel.
- Cette reconnaissance visait à saluer un activisme écologiste, social et politique caractérisé par une approche de développement durable, holistique et inclusive. Le Mouvement de la ceinture verte, qu'elle a initié au Kenya, se base principalement sur

la plantation d'arbres et leur gestion par la communauté, en réponse aux besoins alimentaires et énergétiques des femmes et de leur famille.

- À ce jour, plus de 51 millions d'arbres ont été plantés. Cette pépinière communautaire renforce la résilience des communautés rurales face aux changements climatiques en plus de promouvoir la conservation des forêts et le reboisement. Les méthodes utilisées ont été reprises dans de nombreux pays grâce au développement d'un vaste réseau d'alliances locales, nationales et internationales.

AGROÉCOLOGIE

Afin d'augmenter leur résilience face aux aléas climatiques et d'atténuer les effets néfastes de l'agriculture conventionnelle polluante, de nombreuses agricultrices se tournent vers l'agro écologie, qui combine savoirs traditionnels et science écologique. Cette démarche concilie développement agricole, protection environnementale et biodiversité et cherche à assurer la souveraineté alimentaire et la génération de revenus.

L'agro écologie s'intéresse à la vie des sols, cherche à entretenir leur fertilité, à renouveler la biomasse, à minimiser les pertes en énergie solaire, en air et en eau, à diversifier les cultures et à valoriser les interactions biologiques pour accroître la production et réduire les ravageurs. La monoculture intensive est ainsi délaissée au profit d'une agriculture diversifiée. Les savoirs traditionnels des femmes orientent des choix de semences adaptées aux conditions locales et à leurs besoins.

La promotion de l'agroforesterie et du reboisement réduit la production de gaz à effet de serre et renforce les puits de carbone. L'agro écologie peut favoriser l'autonomisation des femmes. L'agriculture durable contribue à la fois aux efforts d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.

Pour contrer l'appauvrissement des sols et la dégradation des terres arables liées à l'érosion, les femmes formées par différents le Département de Développement rural durable de l'Institut du Travail d'Afrique Centrale, (ITAC/DERU) utilisent des techniques de conservation du sol: terrasses, culture en bandes et aménagements de bassins versants. Elles sont également formées à diversifier leurs cultures (polycultures et cultures mixtes) et à pratiquer le compostage pour produire et utiliser des engrais naturels.

L'évaluation de résultats de ces projets montre que la disponibilité, la variété et la qualité des aliments s'en trouvent augmentées, avec un impact positif sur la santé des femmes. De plus, l'agroécologie offre de nombreuses opportunités pour modifier les relations entre les femmes et les hommes. Comme elle est associée à des formations et à de l'accompagnement pour les producteurs et productrices,

L'ITAC/DERU a saisi cette occasion pour en favoriser l'accès à des femmes et des jeunes femmes des communautés Villageoises de Développement (CVD) en sigle , ce qui a eu pour effet de consolider des processus démocratiques et d'accroître la reconnaissance de leur rôle dans la production agricole auprès de leurs CVD .

Ces espaces permettent aussi de valoriser les cultures importantes pour les femmes, qui ne sont pas toujours à haute valeur ajoutée mais combinent d'autres caractéristiques (plus nutritives, faciles à cuisiner).

Par ailleurs, le choix de certaines plantes ayant un grand impact sur le carbone peut permettre d'atténuer les effets du transport des denrées.

Défini comme un système dynamique basée sur l'écologie, la gestion des ressources naturelles et par l'intégration des arbres sur les fermes et dans les paysages agricoles, qui diversifie la production afin d'augmenter la production.

AGROBIODIVERSITE ET SECURITE DES SEMENCES

L'agro biodiversité et la sécurité semencière mettent aussi les savoirs traditionnels portés par les femmes au cœur des stratégies d'intervention. En faisant la protection de la diversité agricole, l'agro biodiversité permet d'assurer la sauvegarde de variétés aux propriétés diversifiées: les unes précoces, d'autres résistants à la sécheresse, à certains parasites ou aux inondations. Une variété d'espèces dans les champs permet aux agricultrices et agriculteurs de minimiser les risques de perdre la totalité de leur récolte lorsque des conditions climatiques extrêmes surviennent et augmente les chances d'avoir des variétés qui résisteront à de multiples intempéries.

Cet exemple illustre la sécurité semencière, soit la capacité des communautés agricoles à préserver les semences de diverses variétés en quantité et qualité suffisantes pour permettre le maintien de la diversité des espèces et la résilience des communautés, leur donnant le contrôle sur cet élément central de la production agricole.

Des semences abondantes et diversifiées : clé de la résilience climatique selon l'ITAC/DERU
Le programme Semences de la survie de l'ITAC/DERU base son approche sur l'agro biodiversité et la sécurité semencière. Son postulat : la sécurité alimentaire passe par la sécurité et la diversité des semences, qui favorise la résilience des communautés, soit leur capacité à se remettre des chocs et du stress induits par les changements climatiques. À l'échelle locale, les Organisations Professionnelles Agricoles et les Associations Professionnelles Agricoles collaborent en particulier avec les femmes agricultrices pour conserver.

La création de banques de semences gérées par les associations d'agriculteurs et agricultrices est aussi une stratégie d'adaptation qui permet de constituer une réserve de semences disponible en temps de crise, ainsi que de servir de lieu de conservation du patrimoine génétique des cultures agricoles locales.

Ces associations créent de nouveaux espaces de participation pour les femmes : les agricultrices et paysannes locales disposent ainsi de semences qu'elles se prêtent et s'échangent, évitant de subir les lois du marché des prêteurs privés. L'agro biodiversité est alors utilisée comme stratégie nutritionnelle pour la création d'une diète diversifiée, responsabilité familiale le plus souvent assumée par les femmes.

Les femmes dans les politiques et cadres d'action de niveaux international, national et local : survol et pistes d'action.

Les approches présentées ci-dessus illustrent comment le fait éluder l'importance du rôle des femmes dans l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques équivaut non seulement à marginaliser et fragiliser davantage les personnes les plus vulnérables des sociétés (les femmes elles-mêmes ainsi que les personnes dont elles assument la charge), mais aussi à se priver d'un extraordinaire bagage de connaissances et de stratégies permettant de s'adapter efficacement aux changements climatiques. Reconnaître la contribution des femmes et en augmenter le nombre dans les instances décisionnelles Diverses études⁴ relèvent le lien direct entre la sous-représentation des femmes dans les instances décisionnelles et la méconnaissance des mécanismes de réduction de gaz à effets de serre.

Cette sous-représentation compromet sérieusement l'efficacité des mesures de lutte aux :

1. L'établissement de quotas est une piste de solution à ce problème de représentation. Il faut y assurer la participation effective des femmes et qu'elles soient considérées comme des actrices de développement et non seulement des groupes vulnérables. De plus, les femmes demeurent largement minoritaires dans les instances décisionnelles et

d'élaboration des politiques publiques, fait illustrer de manière frappante à la COP 25, qui comptait seulement 7% de femmes leaders de gouvernements.

La participation des femmes à la prise de décision dans la société civile laisse aussi à désirer : elle plafonnait à 23%, une proportion équivalente à celle observée lors de la rencontre de 2020.

Des mesures doivent être prises pour atteindre la parité visée pour 2018. Pourtant, le Cadre d'action que nous avons mis en place, portant sur la prévention des catastrophes, ainsi que plusieurs programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation (PANA) mis en place par la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC) soulignent le rôle fondamental des femmes dans la gestion des ressources naturelles et leur expertise pour juguler les risques au niveau local.

À la source de ces savoirs diversifiés, les multiples rôles qu'elles sont appelées à jouer, notamment comme utilisatrices et gestionnaires de ressources environnementales, soutien économique, dispensatrices de soins et travailleuses communautaires.

Favoriser un accès plus équitable aux financements Le manque de reconnaissance du rôle des femmes dans le développement durable fait en sorte que leur contribution passe souvent inaperçue.

Par conséquent, leurs initiatives peinent à recevoir des financements. Ces actions, souvent déployées au niveau local, bénéficient de peu de visibilité et de valorisation à l'échelle nationale. Près de 70% des fonds octroyés dans la lutte contre les changements climatiques sont attribués à des projets d'envergure technologiquement avancés et essentiellement contrôlés par des hommes.

Les 30% restants sont distribués à des microprojets dans les communautés rurales, partiellement gérés par des femmes. Les secteurs des transports et de l'énergie sont ceux qui bénéficient des financements les plus importants alors que les approches intégrées de genre y sont le moins développées.

Il est donc essentiel de réviser les modalités de l'octroi des financements climatiques et l'allocation des fonds multilatéraux selon un perspectif genre. Une budgétisation sensible

Le Monde selon les femmes, Plaidoyer pour le genre dans les négociations climat-environnement, 2012 au genre inscrirait l'égalité femmes-hommes dans les objectifs de performance et les cadres de suivi des résultats afin de répartir plus équitablement et efficacement les financements, permettant ultimement de développer une meilleure résilience face aux crises écologiques locales, nationales et globales.

La Réalisation de politiques genrées et autonomisation des femmes La lutte et la résilience des populations face aux dérèglements climatiques reposent très largement sur le renforcement des capacités des femmes et leur autonomisation politique, économique et sociale aux niveaux local, national et global.

À cette fin, les gouvernements se doivent d'élaborer des politiques publiques qui intègrent les besoins pratiques et les intérêts stratégiques des femmes. Le programme de Lima relatif au genre de la COP 2016 est très clair à cet égard : il incite notamment les États membres à renforcer les capacités des femmes représentantes par le biais de formations sur l'aptitude à la négociation, la rédaction de textes juridiques et la communication stratégique.

Bonnes pratiques et pistes des solutions pour l'ITAC/Gender.

L'agro écologie et l'agro biodiversité offrent des stratégies porteuses pour réduire les risques des variations climatiques dans les programmes portant sur la sécurité alimentaire et l'agriculture.

Il est essentiel de reconnaître les savoirs et le rôle des femmes au sein des communautés, qui en font des actrices incontournables pour l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques. La conception des systèmes d'alerte et de réponse aux catastrophes, ainsi que le développement de stratégies liées à l'agriculture, en sont des exemples frappants.

Le renforcement des associations de femmes, des réseaux d'agricultrices et des regroupements communautaires inclusifs peut favoriser le partage de savoirs et de succès.

L'évaluation des impacts potentiels et le développement de nouvelles approches pour contrer les impacts des changements climatiques est nécessaire, tant dans les programmes touchant la santé, l'éducation que le développement économique.

Les risques liés aux changements climatiques et des stratégies d'atténuation dont les femmes sont parties prenantes doivent être incorporées dans la conception des programmes et projets et dans l'utilisation des outils de gestion axée sur les résultats (GAR).

Convention cadre sur les changements climatiques :

En Afrique Centrale, et à l'échelle de chaque pays de la Sous-Région, un rapprochement est essentiel entre les organismes traitant des questions du Changement climatique et les groupes écologistes et environnementaux : il en va de l'efficacité et de la durabilité des stratégies développées dans notre Sous-Région

- Il est primordial de remettre à l'agenda climat de la CEEAC (Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale) l'appui aux groupes de défense de droits des femmes dans le contexte du changement climatique. Une lutte efficace et cohérente dans chaque pays de la Sous-Région en matière de changements climatiques doit aller au-delà du développement économique pour aussi se consacrer à l'appui aux groupes de femmes à l'avant-garde des luttes environnementales.

La création lors de Forum sur les Conséquences du changement climatique chez la femme en Afrique Centrale du Conseil Régional Genre Climat pour l'Afrique Centrale (CRECAF) est le premier pas vers la bonne Direction.

Je vous remercie de votre attention particulière

Applaudissement

C. LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE MILIEU DU TRAVAIL

Par Jean Pascal MOTYNGEA BOTHOLA, Expert

Le Département de Santé au Travail de l'Institut du Travail d'Afrique Centrale (ITAC/DEST) a déjà prévenu les partenaires sociaux dans 11 pays de l'Afrique Centrale que d'ici 2050, les changements climatiques qui bouleversent actuellement la planète auront des conséquences néfastes sur les conditions de travail des travailleurs, Fonctionnaires, paysans et les travailleurs du secteur informel partout dans le monde et en Afrique Centrale en particulier , l' ITAC/DEST , dans son Communiqué public du Travail N° 12/20021, du 28 avril 2021 a très bien expliqué que l' exposition des employés à la chaleur 24H00 sur 24, aux vecteurs maladies infectieuses dans notre Sous-Région (les moustiques entre autres), augmentation

des risques liés aux intempéries, l'augmentation de nombre des pauvres au travail, la dégradation très avancée des conditions du travail dans nos pays (aujourd'hui 95% des Entreprises, Etablissements des toutes natures, les Administrations publiques nationales, provinciales et locales n'ont pas un système de santé et sécurité au travail) avec des milieux du travail insalubre, infrahumaine et indécents alors que les Employeurs ne considèrent pas l'amélioration des conditions du travail des employés par une bonne politique de santé et sécurité au travail comme une priorité, nous vous avouons qu'avec les changements climatiques, les milieux du travail d'Afrique Centrale seront transformés à un véritable enfer et sources principales des maladies surtout avec l'augmentation des insectes, vecteurs des maladies.

Devant cet environnement radicalement modifié, les droits acquis ne seront plus pris en considération et le dialogue social ne reconnaitra plus son dynamisme actuel.

En bref, ce que nous venons de vous informer ne représente que 15% des effets néfastes du changement climatique dans le milieu du travail, si nous ne faisons rien maintenant.

Parmi des recommandations pertinentes que l'ITAC/DEST demande au monde du travail de 11 pays de l'Afrique Centrale, il faut inciter notamment l'ensemble des acteurs concernés de la santé au travail à intégrer, dès à présent, la dimension changement climatique dans la politique de santé et sécurité au travail en identifiant, les effets actuels du changement climatique et de prendre des mesures particulières pour les effets qui pouvaient être anticipés...

Des changements climatiques divers aux multiples conséquences sur la santé au travail

Si l'on part du principe que, en raison de l'inertie globale des nations dans la lutte contre l'augmentation des gaz à effets de serre, le réchauffement climatique ira inexorablement en s'accroissant. Plus précisément, trois types de modifications climatiques auront des conséquences sur la santé au travail et augmenteront sur les risques professionnels :

- **La hausse des températures**

L'exposition à la chaleur a des conséquences sur les conditions de travail. Aussi, la multiplication des hausses de température et épisodes de canicule vont accentuer la pénibilité et les risques professionnels : malaises, déshydratation, coups de chaleur, insolation... Mais il existe également des conséquences indirectes très concrètes à ces changements climatiques : risques psychosociaux dues aux situations de tension, risques accidentels liés à une altération de la vigilance, risques chimiques liés à l'inhalation de substances volatiles ou encore sur la modification des risques liés aux agents biologiques (maladies infectieuses, pollens, etc.).

- **L'évolution de l'environnement biologique et chimique**

Le changement global va ainsi modifier les zones de répartition de vecteurs de maladies infectieuses (moustiques, tiques, etc.) ou favoriser l'installation de nouveaux vecteurs, faisant ainsi évoluer les risques liés aux agents biologiques, notamment pour les personnes travaillant en milieu naturel ou en contact avec des personnes et des animaux. D'ici 2050, les changements climatiques qui bouleversent actuellement la planète auront des conséquences sur les conditions de travail des individus prévient le Directeur Exécutif de l'ITAC lors du la clôture du Forum Genre et climat du 31 mars au 02 avril 2022.

Des changements climatiques divers aux multiples conséquences sur la santé au travail

- **La modification de la fréquence et de l'intensité de certains aléas climatiques**

Inondations, submersions, pluies, sécheresses, feux de forêts... Certains phénomènes vont aller en s'accroissant et vont conduire à une augmentation des risques d'accident, de fatigue psychique et physique, notamment dans certaines catégories de métiers comme les secours à la personne, la police etc...

Sensibiliser aux conséquences potentielles sur les travailleurs

Pour lutter contre l'augmentation des risques professionnels inhérents au réchauffement climatique, il est urgent que les professionnels et tous les acteurs du monde du travail se mobilisent sur le sujet du réchauffement climatique et de ses impacts sur les conditions de travail.

L'ITAC/DEST fait CINQ grandes recommandations pour le monde du travail de 11 pays de l'Afrique Centrale à savoir :

1. La mise en place obligatoire et rapide des systèmes de santé et sécurité au travail moderne, crédible et efficace par les Entreprises, Etablissements des toutes natures, Administration Publique Nationale, Provinciale et locale non seulement pour prévenir les maladies professionnelles et des accidents du travail, mais également pour réduire les conséquences néfastes du changement climatique pour la santé des Agents et préparer la résilience.
2. Les partenaires sociaux doivent créer des Cellules Climats dans chaque Entreprise, Etablissements des toutes natures et Administration publique qui prendront en charge les campagnes de sensibilisation aux effets du changement climatique sur la santé, par le biais de l'information et de la formation permanente ;
3. inciter l'ensemble des acteurs concernés de la santé au travail à intégrer, dès à présent, les impacts du changement climatique déjà perceptibles ou qui peuvent être anticipés dans leurs démarche d'évaluation des risques professionnels (recensement des personnes potentiellement impactées, évaluation spécifique de chaque poste de travail et des expositions réelles en fonction de la zone géographique concernée, etc.) ;
4. poursuivre les efforts déjà menés par certains organismes professionnels afin d'intégrer les effets du changement climatique sur la santé dans les démarches de prévention des risques professionnels (par exemple par l'adaptation des environnements et de l'organisation de travail) par le biais d'outils dédiés qui devront être développés.
5. Développer l'information et la communication, identifier des indicateurs pertinents pour mesurer l'impact du changement climatique sur la santé au travail, surveiller les effets de ce changement sur les risques professionnels...

Autant de recommandations faites par l'ITAC/DEST qui permettra d'anticiper l'évolution des risques professionnels durant les prochaines décennies. Mais également d'intégrer – de manière systématique – la question du changement climatique et de ses impacts dans les travaux d'évaluation des risques sanitaires, aussi bien pour les travailleurs que pour la population générale.

Nous osons croire que le changement climatique est un grand défi pour la santé au travail, les Employeurs ne doivent plus faire semblant d'ignorer les risques graves que représentent le changement climatique dans le milieu du travail il revient aux partenaires sociaux de travailler activement et de concert pour évaluer les risques professionnels et de prendre des mesures adéquates pour prévenir des risques futures pour la santé des travailleurs, des fonctionnaires et des paysans.

L'ITAC/DEST met ses compétences aux dispositions des Entreprises, Etablissements des toutes natures et Administrations publiques de 11 pays de l'Afrique Centrale

Je vous remercie, applaudissement très nourris

VENDREDI 01 avril 2022 à Point Noire

- 08H30 : Appel nominal et Communications ;
- 09h00 : Synthèse de la Première journée ;
- 09H30 : début des travaux jusqu'à 15h30.

A. LES CONSEQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LA BIODIVERSITE

Par Ninos NGWAMA, PDG de GICE

Nous assistons actuellement au plus grand épisode d'extinction de la biodiversité depuis celle des dinosaures il y a 65 millions d'année. ¾ Sur 44 838 espèces, 16 928 sont menacées d'extinction selon le rapport 2008 de l'Union Internationale de la Conservation de la Nature, conduisant à des pertes de 5% d'espèces par décennie. Plusieurs facteurs en cause entre en compte à savoir :

- Surexploitation de la nature par les humains et les industries ;
- Pression démographique : la population Congolaise est passée de 14 millions en 1960 pour atteindre 100 millions en 2020 et 200 millions en 2050 ;
- Des très mauvaises politiques de la conservation de la nature aggravent par la corruption endémique en Afrique Centrale
- Changements climatiques : principale menace à la diversité biologique de la planète de l'Afrique Centrale et du monde ;
- Les législations déficientes et incapables d'imposer l'ordre et la loi en matière de la protection de l'environnement.

Devant cette situation malheureuse, 30% des espèces risquent de disparaître en Afrique Centrale avant la fin de ce siècle selon le GIEC.

Facteurs en cause dans la perte de la Biodiversité reste le changement climatique et les hommes.

a.1 Conséquences du Changement Climatique sur les Espèces.

Des changements profonds et inquiétants sont en train de se faire actuellement au moment où nous sommes dans cette salle dont voici la répartition :

- Taux d'extinction accru.
- Changements dans les périodes de reproduction.
- Changements dans la durée des saisons de culture.

Il faut donc accorder la priorité à la biodiversité et aux écosystèmes locaux, souvent négligée dans les stratégies d'adaptation et de conservation. (Grenouille arlequin de Monteverdi et Crapaud doré: premières victimes des Changements Climatiques.

Dans les eaux douces du Fleuve Congo, sur 198 espèces des poissons du fleuve Congo, on trouve actuellement moins de 160 espèces, plus de 27% des espèces sont menacés d'extinction dans le fleuve, ruisseaux et lacs.

À l'échelle mondiale les effets des changements climatiques sur la diversité biologique et les répercussions ultérieures sur la productivité n'ont pas été estimés. Néanmoins, 20 à 30% des espèces seront menacées d'extinction si les températures augmentent de plus de 1,5 à 2,5°C. Il faut noter qu'il y a peu de domaines de la science comme celui de la biodiversité où nous en sachions aussi peu, et aucun qui nous concerne si directement en tant qu'êtres humains.

Il faut retenir que l'Impacts du Changement Climatique sur la biodiversité sera énorme, nous devons y travailler activement pour préserver nos richesses biologiques.

a.2 Impacts du Changement Climatique sur la biodiversité des eaux douces du de l'Afrique Centrale.

L'eau douce représente 0,01 % de l'eau sur terre et environ 0,8 % de la surface de la planète mais soutient près de 100.000 espèces (près de 6% d'espèces décrites).

Dans ces écosystèmes, + 20% des espèces de poisson ont disparu, sont menacées ou en voie d'extinction. La cause principale reste :

- Affectation des habitudes de frai et alimentaires de plusieurs espèces ‰
- Réchauffement des rivières ;
- Modification des régimes de débit ;
- Changements dans la croissance, la reproduction et la répartition de la diversité biologique ;
- Rupture séries pluviométriques
- Variations débits moyens annuels
- Baisses écoulements supérieures des régimes des pluies
- Les rendements de barrages diminueront au même rythme que les débits des cours d'eau ;
- baisse du débit du fleuve ;

➤ Gestion de la biodiversité aquatique

- Impacts environnementaux des barrages ;
- Disparition de forêts et d'habitats naturels ;
- Dégradation de bassins versants en amont ;
- Perte de biodiversité aquatique, de zones de pêche, de fonctions des plaines, des zones humides ;
- Impacts cumulés sur l'eau et les espèces ;
- Bon nombre des effets ne peuvent être atténués
- Succès limité de passes à poissons.
- Impacts sociaux des barrages, souvent mal évalués ou négligés, portent sur l'existence, moyens de subsistance et santé ‰ ;
- Contexte d'avant les barrages n'est pas à idéaliser dans tous les cas ;

➤ Gestion de la biodiversité

- Optimisation du régime fluvial en aval
- gestion intégrée des bassins fluviaux: prise en compte de l'ensemble des usages, des relations usagers/fleuve
- planification pour assurer les débits minimaux nécessaires à l'intégrité écologique d'un système d'eau douce
- Amélioration gestion des sédiments
- Gestion eutrophisation et contamination

- Amélioration des voies de passage des poissons
- Prise en compte et protection de la biodiversité
- Gestion complexité et l'incertitude des systèmes biologiques
- Gestion adaptative, gestion interactive fondée sur l'idée que toute pratique de gestion doit être envisagée comme participant à un processus d'expérimentation itératif ;
- Démarche méthodologique théologique

➤ **Dimensions majeures**

- Dimension écologique
- Réalisation d'une Etude sérieuse sur le terrain
- Existence d'un plan de préservation / compensation des zones sensibles,
- Existence d'un plan de lutte plantes envahissantes
- Arrimage avec les stratégies DB.

➤ **Dimension politico-sociale**

- Participation des populations locales
- Prise en compte du savoir local
- Existence cadre réglementaire et institutionnel
- Valorisation biodiversité
- Évaluer la prise en compte de la biodiversité dans certains projets et programmes %
Compléter et affiner les analyses à partir des, stratégies nationales et plans d'action en matière de biodiversité.

B. LES CONSEQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE MONDE RURAL

Par Jean Pascal MOTYNGEA BOTHOLA, Expert, RDC

L'avenir de l'Afrique Centrale dépend de la capacité de son agriculture à assurer la sécurité alimentaire de sa population, qui devrait doubler en 2050, tout en faisant face aux risques nouveaux engendrés par le réchauffement climatique.

En effet, les modifications de température et de précipitations déjà à l'œuvre, et qui devraient s'amplifier dans les pays comme le Tchad, la RCA et le Nord du Cameroun, auront dans un futur proche des répercussions importantes sur la production agricole et sur les ressources en eau de cette partie de notre Sous-Région.

L'adaptation des sociétés rurales aux risques climatiques est une des clés pour relever ce nouveau défi. Pour mieux en connaître le potentiel, les processus et les barrières, cet exposé va vous décrire les évolutions récentes et en cours du climat et de l'environnement, et étudier comment les sociétés rurales les perçoivent et les intègrent dans leur vie courante.

Quels sont les impacts de ces changements, quelles vulnérabilités mais aussi quelles nouvelles opportunités entraînent-ils ?

Comment les populations s'y adaptent-elles, et quelles innovations mettent-elles en œuvre, alors que les effets induits par le climat interagissent avec les changements sociaux, politiques, économiques, culturels et techniques en cours sur notre Sous-Région ?

En associant des chercheurs des pays de l'Afrique Centrale (climatologues, agronomes, hydrologues, écologues, démographes, géographes, anthropologues, sociologues...) dans une

approche interdisciplinaire, nous pouvons apporter une contribution précieuse pour mieux anticiper les risques climatiques et évaluer les capacités de nos sociétés rurales à y faire face. Aujourd'hui, tous les pays de l'Afrique Centrale sont touchés par des effets du changement climatique (changement des saisons, la chaleur puissante, dépravation des ruisseaux, séchage des terres humides et c...).

Pour y faire face, nous devons :

- Mettre en place une législation répressive sur la protection des forêts, des eaux douces et des terres humides ;
- Arrêter le défrichage du forêt pour des raisons d'agriculture ;
- Reboisement massive de nos forêts ;
- Education à l'environnement ;
- La lutte contre les changements climatiques ;
- La protection des écosystèmes locaux et la biodiversité ;
- Et c...

B.1 Le Changement Climatique et la Qualité de la Vie

Le changement climatique a de graves conséquences sur les populations les plus vulnérables. L'intensité des phénomènes météorologiques extrêmes, la hausse du niveau des océans, et l'absence de précipitations dans les régions arides plongent une grande partie de la population dans la pauvreté.

Alors que les habitants des pays en développement ont un moindre rôle dans le changement climatique, ces derniers sont d'avantage exposés aux conséquences des transformations climatiques en raison de leur situation géographique. La Journée mondiale de la Terre, le 22 avril, est l'occasion de mettre en lumière les défis auxquels la population mondiale doit faire face aujourd'hui et dans les années à venir.

B.2 De quelle manière le réchauffement climatique menace-t-il l'agriculture ?

Qu'il s'agisse d'une source de revenus ou d'une agriculture de subsistance, la production agricole fait vivre plus d'un milliard de personnes. Environ 75% des personnes les plus pauvres du monde vivent dans des zones rurales et dépendent de l'agriculture. Pourtant, le modèle agricole actuel est désormais menacé par le changement climatique et la modification du cycle de l'eau : les précipitations sont de plus en plus irrégulières, et les épisodes de sécheresses et d'inondations de plus en plus intenses.

Aujourd'hui, plus d'un milliard de personnes vivent sur des terres agricoles dégradées. La baisse des précipitations dans les zones arides et semi-arides menace les productions de nombreux agriculteurs.

Selon des études menées par la Banque mondiale, les régions du Sahel et d'une bonne partie de l'Afrique Australe, orientale et du Nord sont particulièrement touchée par ces épisodes de sécheresse anormaux. La hausse des températures, l'absence de précipitations à certaines périodes et les inondations inattendues à d'autres, obligent les populations à trouver d'autres méthodes d'élevage ou bien à se déplacer. Ces bouleversements peuvent parfois être source de conflit entre les populations.

Alors que plus de 2 milliards de personnes dans le monde souffrent d'insécurité alimentaire, le changement climatique risque d'aggraver la situation. En Asie du Sud-Est, la Banque mondiale alerte sur le risque de la montée des eaux qui viendraient mettre en danger la production de riz de la région.

La hausse du niveau de la mer menace notamment le delta du Mékong qui assure près de la moitié de la production agricole du Vietnam. Sans action immédiate pour lutter contre le dérèglement climatique, le niveau de la mer risque d'augmenter de 30 cm d'ici 2040 et provoquer une baisse d'environ de 12% de la production agricole.

B.3 Le changement climatique intensifie les déplacements de populations

Incendies, inondations, tempêtes, en 2019, près de 24 millions de personnes ont dû se déplacer à cause de catastrophes météorologiques. D'importants incendies de forêt provoqués par des vagues de chaleur intenses ont notamment détruit la biodiversité et les cultures de plusieurs pays comme l'Australie ou les États-Unis.

D'ici 2050, la Banque mondiale estime que 143 millions de personnes supplémentaires en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud et en Amérique latine pourraient être déplacées à l'intérieur de leur pays à cause des conséquences du réchauffement global telles que le stress hydrique, les mauvaises récoltes, ou encore l'augmentation du niveau de la mer.

Obligés de quitter leurs terres, de nombreux habitants décident de se réfugier en ville afin de trouver de nouvelles sources de revenus. La densité urbaine est pourtant déjà importante dans de nombreuses agglomérations et trouver un logement est souvent compliqué. Les populations les plus pauvres doivent alors se résigner à s'installer de manière informelle au sein de bidonvilles ou le long des rivières, les rendant d'autant plus vulnérables aux risques environnementaux comme la montée des eaux.

En Asie, l'élévation du niveau des océans menace l'ensemble des populations vivant à basse et moyenne altitude. Des départs forcés sont à prévoir dans des pays comme l'Inde ou encore dans les villes de Manille, Jakarta ou Shanghai dont la moitié de la surface pourrait être recouverte par l'eau en 2100. En 2050, 300 millions de personnes seront menacés par la montée du niveau des mers.

B.4 Quelles sont les conséquences du changement climatique pour les enfants ?

Les sécheresses, incendies et inondations à répétition nuisent gravement aux moyens de subsistance des familles les plus vulnérables. Jusqu'à 100 millions de personnes pourraient être poussées dans l'extrême pauvreté d'ici 2030 en raison du changement climatique. Or, la pauvreté va à l'encontre du respect des droits de l'enfant, accentue les inégalités, et les violences faites aux enfants.

Dans un cadre familial d'extrême pauvreté, les garçons et les filles sont souvent obligés de quitter l'école pour travailler et aider leurs parents. Les jeunes filles, elles, ont plus de risques d'être mariées de manière précoce ou de subir des situations d'exploitations ou de maltraitements. De plus, lorsque les ressources naturelles viennent à manquer, des conflits éclatent parfois entre les populations, exposant les enfants aux violences et aux dangers de la guerre et les éloignant un peu plus de leurs droits.

Les conséquences du changement climatique exposent également les enfants à des risques accrus de maladies, de sous-nutrition, de maladies diarrhéiques et de stress thermique. Cette situation sanitaire, couplée à la crise de coronavirus, risque d'effacer des années de progrès réalisés pour améliorer la santé des enfants.

B.5 Les actions pour aider les populations contre le changement climatique

Les communautés pauvres et vulnérables ont besoin d'un plus grand soutien pour s'adapter et renforcer leur résilience aux impacts du changement climatique. Sans actions contre le dérèglement climatique, les sécheresses et autres événements météorologiques continueront de s'intensifier et de menacer le développement des populations.

Vision du Monde estime que répondre au changement climatique est une question de justice et que chaque enfant a le droit à un environnement sûr et à un avenir durable. C'est pour cette raison que l'ONG aide les communautés les plus vulnérables à créer des moyens de subsistance durables et à restaurer l'environnement naturel afin d'atténuer les effets du changement climatique.

Via le partenariat World Vision, l'association humanitaire développe et met en œuvre des approches pour travailler avec et en faveur de la nature et changer le rapport des populations à l'environnement. Ces solutions comprennent le reboisement, la restauration des paysages, les bonnes pratiques de gestion des terres et la réhabilitation des écosystèmes locaux.

L'ONG a notamment accompagné les communautés des régions rurales de l'Inde dans l'utilisation de cuisinières éco énergétiques en utilisant des énergies renouvelables et aidé des communautés à reboiser des zones désertiques via la Régénération Naturelle Assistée.

Toutes ces actions ont de fortes répercussions pour atténuer les effets du changement climatique et améliorer la productivité des terres tout en réduisant les risques de catastrophes naturelles. Ces solutions pourraient même être efficaces pour limiter la hausse des températures à 2°C et se rapprocher ainsi de l'objectif fixé par l'Accord de Paris.

B.6 Les Eaux, Forêts et Terres Humides

La déforestation, qui a pour effet de libérer le gaz carbonique stocké dans les arbres et dans le sol des forêts, constitue l'une des causes principales du changement climatique, représentant à elle seule entre un cinquième et un quart des émissions de gaz à effet de serre dues à l'activité humaine – davantage que le secteur du transport dans son ensemble. Plus grave encore, la déforestation a eu tendance à s'accélérer au cours des dernières années dans certaines régions, poussée par la hausse du prix des matières premières agricoles (les terres gagnées sur la forêt sont majoritairement affectées à la culture intensive du soja ou de l'huile de palme, mais aussi à l'élevage des bovins, le tout à destination de l'exportation), ainsi que, dans le cas de l'Asie du Sud-est, par la forte demande de bois émanant de Chine (qui a interdit l'abattage des arbres sur son propre territoire).

D'autre part, la photosynthèse opérée par la végétation est le seul processus naturel qui absorbe de larges quantités de carbone et le retire de l'atmosphère. La FAO estimait qu'en 2005, les écosystèmes forestiers stockaient 638 Gt de carbone, soit davantage que l'atmosphère, à la fois dans la végétation (283 Gt), dans le bois mort (38 Gt) et dans le sol (317 Gt). Cette capacité de rétention varie selon les régions : elle est sensiblement plus forte en Amérique latine et en Afrique subsaharienne qu'en Asie.

C'est donc à juste titre que la lutte contre la déforestation et la promotion de la reforestation (reboisement des forêts encore existantes) et de l'afforestation (création de nouvelles forêts) figurent parmi les priorités de la communauté internationale en matière de lutte contre le changement climatique. Même si les projections prévoient qu'en l'absence de toute mesure, les émissions liées à la déforestation s'arrêteront de toute façon vers 2050, lorsque 85 % des forêts de pays comme le Brésil ou l'Indonésie auront disparu, mettre fin à la déforestation plus rapidement atténuerait substantiellement le réchauffement planétaire.

Nombre des entreprises qui s'affichent « neutres en carbone » ne peuvent le faire avec une relative justification que dans la mesure où elles s'efforcent de planter autant d'arbres que cela est théoriquement nécessaire pour compenser leurs émissions. On notera toutefois que les arbres nouvellement plantés mettent souvent plusieurs dizaines d'années avant d'atteindre la capacité de stockage de CO₂ d'arbres plus anciens, et que souvent les espèces indigènes sont remplacées par de nouvelles espèces qui n'apportent pas les mêmes bénéfices environnementaux, notamment en ce qui concerne la rétention et le filtrage de l'eau ou la résistance à l'érosion. Les actions de reboisement ne sauraient donc compenser la perte des forêts anciennes. Certaines des espèces replantées, comme l'eucalyptus, consomment même trop d'eau et ont pour effet d'aggraver les sécheresses.

B.7 Les forêts jouent un rôle essentiel pour les ressources en eau

Outre leur capacité de rétention du carbone, les forêts remplissent en effet de nombreuses fonctions éco systémiques, dont la moindre n'est pas leur rôle dans la disponibilité des ressources en eau, à la fois du point de vue de la quantité et de la qualité. Dès lors, la disparition des forêts contribue à rendre plus aigus les phénomènes de sécheresse liés au changement climatique. Lutter contre la déforestation n'est donc pas seulement une question de réduction des émissions, mais également d'adaptation au changement climatique, car le maintien d'une couverture forestière peut contrecarrer des effets néfastes comme la sécheresse ou les risques d'inondations.

Le premier effet bénéfique des forêts est d'améliorer la disponibilité de l'eau. On estime que 75 % des ressources en eau douce au niveau mondial proviennent d'une zone de captage boisée. Les racines des arbres font que les sols ont une plus grande capacité de rétention de l'eau issue des précipitations, ce qui entraîne une meilleure recharge des aquifères ainsi qu'une régulation du débit des cours d'eau tout au long de l'année, rendant les périodes sans pluie moins douloureuses.

D'autre part, les forêts favorisent les précipitations à travers l'évapotranspiration. Il a été observé, par exemple, que la déforestation de l'Amazonie tendait à causer une baisse des précipitations dans la région, d'où en retour une menace plus grande pour la forêt restante. 40 % de la forêt amazonienne pourrait ainsi être remplacée à terme, même si la déforestation s'arrêtait, par un écosystème plus résistant à la sécheresse, à la hausse des températures et aux incendies. Cette transformation entraînerait en retour une baisse du carbone stocké dans la végétation.

De même, la déforestation est certainement l'une des principales causes de la sécheresse qui sévit en Afrique de l'Est et notamment au Kenya (voir le texte "Les modèles de développement à l'épreuve de la sécheresse et du climat. L'exemple du Kenya"). À l'inverse, à Bornéo, la plantation d'une nouvelle forêt de 2000 hectares, contenant 1040 espèces d'arbres différentes, destinée à sauvegarder la population locale d'orangs-outans, a eu pour effet bénéfique inattendu d'augmenter localement la couverture nuageuse de 12 % et les précipitations de 25 %. La nouvelle forêt permet de récolter une eau quasi pure qui devrait prochainement être acheminée vers la ville voisine de Balikpapan pour en assurer l'approvisionnement.

Un second effet de la capacité de rétention des forêts est la prévention des inondations : en cas de précipitations intenses, les eaux s'écoulent moins rapidement.

Enfin, les forêts ont un rôle bénéfique en ce qui concerne la qualité de l'eau, grâce aux effets de filtration rendus possible par la rétention de l'eau. L'eau issue de zones boisées est plus propre que celle qui provient des zones de culture ou d'élevage, où l'eau pénètre plus

rapidement dans le sol (et entraîne avec elles les polluants agricoles). La déforestation est donc souvent accompagnée d'une dégradation de la qualité des eaux.

B.8 Certaines des réponses apportées au changement climatique ont pour effet d'aggraver la situation des forêts

Outre la problématique du remplacement des forêts anciennes par de nouvelles plantations souvent monovariétales, certaines des mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre traditionnellement mises en avant au sein de la communauté internationale pourraient avoir des effets négatifs en matière de déforestation.

Le premier est l'usage du bois, à la fois comme source d'énergie alternative aux hydrocarbures et comme matériau de construction pouvant remplacer l'acier, le béton, l'aluminium ou le verre (toutes matières dont la production requiert des quantités significatives d'énergie). Le bois représente encore entre 10 et 15 % de l'énergie consommée au niveau mondial, et son usage industriel est effectivement en expansion : suite aux accords de Kyoto, la tentation devient plus forte pour les industriels de s'appuyer sur le bois comme source d'énergie renouvelable. Cette tendance peut avoir des conséquences négatives si les exploitations forestières ne sont pas gérées de manière soutenable.

Une seconde menace est la promotion indiscriminée des biocarburants. Les objectifs ambitieux fixés par l'Union européenne et les États-Unis dans ce domaine pourraient avoir pour effet d'augmenter à la fois la demande de terres cultivables et les prix agricoles, et par conséquent la pression à la déforestation. Par ailleurs, certains biodiesels et bioéthanol dits de seconde génération sont basés sur les ressources en bois, et leur faisabilité économique dépendra de la disponibilité de ces ressources.

Un dernier risque est qu'à mesure que certaines terres agricoles s'assèchent du fait du changement climatique, les cultures concernées soient déplacées davantage en altitude, entraînant une nouvelle vague de déforestation.

B.9 Le paiement des services environnementaux, outil pour lutter contre la déforestation ?

Au vu de l'importance des forêts en ce qui concerne la rétention du carbone et des multiples autres bénéfices associés à leur préservation, les pays de l'Afrique Centrale ont mis en place une forme de « paiement des services environnementaux », consistant à compenser financièrement les Communautés locales s'elles acceptent de maintenir la couverture forestière de leurs terres. Le Gabon a été pionnier dans la mise en place de ce type de systèmes, et la pratique s'est étendue au niveau Sous régional puisqu'elle a été reprise par le Cameroun, la Guinée Equatoriale et le Sao Tome et Principe.

L'idée est de monétiser et de rémunérer les différents « services environnementaux » rendus par la forêt en termes d'accès à l'eau, de rétention du carbone, de préservation de la biodiversité et tout simplement de protection du paysage. D'autres programmes ont été mis en place ailleurs, comme en Afrique du Sud ou en Angola, qui se focalisent exclusivement sur les services hydrologiques des forêts, mais leur principe est similaire. Ces programmes sont encouragés en Afrique Centrale, notamment parce qu'ils bénéficieraient principalement aux Communautés Villageoises parce qu'ils contribuent à la lutte contre la pauvreté dans nos villages et le Département de Développement Rural Durable de l'Institut du Travail d'Afrique Centrale, lutte aujourd'hui pour que ce programme soit généralisé dans 11 pays de l'Afrique Centrale.

Nous savons que ce type de système risque fort, d'accentuer la tendance à la marchandisation de l'environnement qui accompagne la lutte internationale contre le changement climatique pour autant qu'elle soit basée sur la possibilité de monnayer des droits d'émissions. Notre Organisation reconnaît ce type des risques, mais nous osons croire que c'est le seul moyen que nous avons aujourd'hui pour arrêter la défrichage de la forêt, l'extinction des écosystèmes locaux et de sauver notre biodiversité des forêts, des eaux douces et des terres humides. Ce programme permet aux Communautés Villageoises de Développement (CVD) de lutter contre l'extrême pauvreté dans nos villages et d'arrêter l'exode rural et la migration interne de la population.

Pour autant, la mise en œuvre d'une politique efficace de lutte contre la déforestation au niveau international, peut sans doute faire l'économie d'une forme de compensation financière des pays de l'Afrique Centrale où sont situées les principales forêts du Bassin du Congo, ne serait-ce que pour les aider à mettre en place les structures de gouvernance indispensables.

Si nous tenons compte de cette nécessaire compensation, nous osons croire que le coût du changement climatique estiment que la lutte contre la déforestation est, avec la promotion de l'efficacité énergétique, le moyen le plus économique de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de prévenir les effets les plus néfastes du réchauffement planétaire.

Je vous remercie de votre particulière attention.

Applaudissement

Les travaux de la deuxième journée du forum sont terminés à 15h30.

SAMEDI LE 02 AVRIL 2022

- **08h30** : appel nominal et communications ;
- **09h00** : synthèse de la deuxième journée
- **09h30** : début des travaux.

A. LES SYNTHESES DES COMMISSIONS /ATELIERS.

Les participantes ont suivi avec une attention soutenue les rapports des Commissions.

A.1 Fonction Publique.

Par **Mlle BASIMBA**, Secrétaire rapporteur de la Commission de Fonction Publique

Notre commission a étudié les conséquences du changement climatique dans le milieu du travail de la fonction qui sera caractérisé par l'augmentation de la température (entre 40 à 50 degrés la journée et 35 à 38 degrés la nuit), les difficultés de dormir la nuit pour chaque fonctionnaire et qui aura un impact négatif (fatigue, énervement, stress...), apparition des pandémie plus grave que la COVID-19, la prolifération des insectes vecteurs des maladies dans le milieu du travail, la diminution sensible de la ration temps du travail /production etc...

Nous devons être sérieuses de reconnaître que l'état actuel de la fonction publique de la RDC ne lui permettra pas de faire face aux effets néfastes des changements climatiques à cause de l'absence regrettable de la politique de santé et sécurité au travail en violation de la loi.

Les milieux du travail insalubre et indécents, sources principales des maladies et des accidents du travail, l'absence des comités de santé et sécurité au travail, des éventaires des risques professionnels au moins une fois l'an et de document unique, la formation des responsables du personnel en matière de santé et sécurité au travail et c... constituent des

éléments qui rendent les Administrations Centrales, Provinciales et locales y compris tous les services publics de la RDC très fragiles vis-à-vis des changements climatiques car les risques professionnels qui accompagneront les changements climatiques sont des risques biologiques et physiques très graves.

Qu'est-ce que la Fonction Publique doit faire aujourd'hui ? Nous avons cinq réponses principales à savoir :

- Doter la fonction publique de la RDC, d'une politique nationale de santé et sécurité au travail efficace et crédible ;
- Déployer les Comités d'Hygiène, Sécurité et Conditions du Travail (CHSCT) dans chaque Administration Centrale, Provinciale et locale ;
- Assurer la formation des praticiennes et praticiens de santé et sécurité au travail, membres des CHSCT ;
- Organiser l'EVrP et établir le document unique ;
- Mettre en place des cellules de santé au travail et de la sécurité au travail ;
- Rendre le service d'ergonomie opérationnel ;
- Déployer les pictogrammes ;
- Et c...

Pour terminer, la commission demande au Département de Santé au Travail de l'ITAC, d'apporter son assistance technique à la fonction publique pour lui permettre de doter notre fonction d'un système de santé et sécurité au travail qui lui permettra de faire face aux effets néfastes du changement climatique.

Applaudissement

B. TRANSPORTS.

Par **Mme Charlotte CIAMALA** Secrétaire rapporteur de la Commission de Transport

L'industrie du transport est reconnu , comme l'une de grande polluée mondiale qui jette dans l'atmosphère des millions des tonnes de gaz à effet de serre par jour qui contribuent d'une manière significative aux changements climatiques que nous connaissons aujourd'hui dans le monde.

L'industrie du transport de la République Démocratique du Congo bien qu'elle représente que 0,7% de l'industrie du transport mondiale et 4% de l'industrie du transport Africaine est aussi responsable de la production des Gaz à effet de serre qui polluent l'atmosphère.

En effet, plus de 10 millions des véhicules qui circulent en République Démocratique du Congo, 98% sont des véhicules d'occasion qui ont plus de dix ans d'Age qui ne doivent plus circuler dans les pays qui les ont fabriqués.

Les avions, les locomotives, les moteurs des bateaux sont presque tous d'occasion, par conséquent, des grands pollués.

Il n'existe pas en RDC, un service Environnement Transport, comme il est le cas dans chaque pays du monde qui a la mission de contrôler et l'état physique de chaque véhicule afin de vérifier combien de kilo de gaz que son tuyau d'échappement jette par jour dans l'atmosphère et sa capacité de pollution journalière.

Pour lutter contre les changements climatiques dans le secteur du transport, notre Commission propose :

- La mise en place rapide de la politique de transport moderne, rapide, sécurisé et respectueux de l'environnement ;
- L'interdiction d'importer des véhicules, des moteurs des bateaux, des locomotives et des avions d'occasion de plus de 10 ans, à partir de la date de fabrication ;
- La mise en place rapide de service Environnement Transport ;
- Les Entreprises, Etablissements des toutes natures et l'Administration publique du transport doivent être dotés des systèmes de santé et sécurité au travail moderne, efficace et crédible afin de préparer la résilience contre les effets néfastes du changement climatique au travail. Le schéma proposé par nos sœurs de la Fonction publique doit être valable pour tous les secteurs industriels y compris le transport.

Je vous remercie

Applaudissement

C. PARLEMENTS.

Par **Mlle Jennie**, Secrétaire Rapporteur de la commission du Parlement.

Le rôle du parlement, c'est de voter les lois afin de régulariser la vie dans la société sur tous les plans. En matière de la lutte contre le changement climatique qui est aujourd'hui l'une des graves menaces pour l'humanité après les bombes nucléaires, les législateurs doivent mettre en place des lois portant sur les changements climatiques, nous pouvons donner quelques exemples :

- A loi sur l'importation des véhicules, avions, moteurs des bateaux et locomotives dont l'Age ne doit être supérieure à 5 ans ;
- La loi portant sur l'obligation d'avoir des systèmes de santé et sécurité pour toutes les Entreprises, Etablissements des toutes natures et Administrations publiques ;
- La loi sur le reboisement obligatoire des tous les arbres coupés par les exploitants forestiers, les paysans et tous citoyens Congolais ou étrangers ;
- La loi sur l'environnement minier ;
- La loi sur l'assainissement et hygiène public ;
- La loi sur la protection des forêts, eaux douces et terres humides ;
- La loi sur la lutte contre les changements climatiques dans les zones urbaines et rurales ;
- La loi sur le service de la lutte contre les changements climatiques ;
- La loi portant sur l'application de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique ;
- L'adoption des toutes conventions internationales ou régionale portant sur les changements climatiques ;
- Faire respecter la loi et l'ordre dans le secteur de l'environnement, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.
- Et c...

D. Pourquoi les Femmes doivent être au cœur de l'action Climat ?

Par **Mme NZAU DIMBI Sylvie**, Journaliste et chargée de Communication de l'ITAC (absente à pointe Noire),

Les femmes représentent 52% de 100 millions des Congolais (RDC) dont seulement 3% sont employées dans le secteur formel comme les Entreprises, Etablissements des toutes natures et Administration publique.

Les personnes les plus affectées par les changements climatiques aujourd'hui, à savoir les femmes, les filles et les membres des communautés marginalisées, doivent participer à la conception et à la mise en œuvre d'actions de réponse aux changements climatiques afin que les bénéfices soient partagés de manière égale.

Étant donné que les femmes possèdent des connaissances et une expérience uniques, notamment au niveau local, leur inclusion dans les processus décisionnels est essentielle à une action climatique efficace.

Une étude réalisée par les Experts de L'Université de Cap Occidentale (Afrique du Sud) en 2019 a révélé que l'augmentation de la représentation des femmes dans les parlements nationaux conduit à l'adoption de politiques plus strictes en matière de changements climatiques, ce qui entraîne une réduction des émissions de Gaz à effet de serre.

Au niveau local, la participation des femmes à la gestion des ressources naturelles est associée à de meilleurs résultats en matière de gouvernance des ressources et de conservation.

L'élargissement de l'accès des femmes aux ressources productives peut accroître la production agricole et la sécurité alimentaire et également réduire les émissions de dioxyde de carbone. Si toutes les petites exploitantes bénéficiaient d'un accès égal aux ressources productives, leurs rendements agricoles augmenteraient de 20 à 30 pour cent et 100 à 150 millions de personnes ne souffriraient plus de la faim en Afrique

L'augmentation des rendements agricoles peut atténuer la pression visant au déboisement de davantage de terres, réduisant ainsi les émissions supplémentaires.

En milieu de travail, le leadership des femmes est associé à une transparence accrue en ce qui concerne l'impact climatique. Des pourcentages plus élevés de femmes au sein des conseils d'administration des entreprises indiquent qu'il existe une corrélation positive avec la divulgation des informations sur les émissions de carbone.

Une action collective efficace de lutte contre les changements climatiques exigera de grands changements dans la façon dont nous produisons et mesurons la valeur économique. L'abandon progressif des pratiques extractives et des économies fondées sur les combustibles fossiles offre l'occasion de créer de nouveaux emplois et d'offrir de nouvelles qualifications aux travailleuses. L'augmentation des investissements dans le secteur des soins de santé est un moyen efficace de mettre l'accent sur le bien-être collectif et de renforcer les économies sans augmenter les émissions.

Enfin, la santé et les droits sexuels et reproductifs sont essentiels à l'égalité des sexes dans l'action climatique. En renforçant les systèmes de santé pour répondre à la demande actuelle de services de santé sexuelle et reproductive, les pays de l'Afrique Centrale pourraient sauvegarder les récents progrès réalisés en matière de conservation de l'environnement et de la biodiversité, d'adaptation au changement et d'amélioration du climat dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'égalité des sexes.

D.1 Que signifie mettre l'égalité des sexes au centre des solutions climatiques ?

Pour placer l'égalité des sexes au centre des solutions aux changements climatiques, il convient d'intégrer diverses perspectives de genre dans les politiques et les programmes holistiques et durables de réduction des risques climatiques et environnementaux et des catastrophes.

La participation pleine et égale des femmes et des filles aux processus décisionnels est une priorité absolue dans la lutte contre les changements climatiques. Sans l'égalité des sexes aujourd'hui, un avenir durable, plus égal reste hors de notre portée.

Les solutions aux changements climatiques doivent également comporter des améliorations et des investissements dans des statistiques et des données sensibles au genre, afin d'amplifier la relation existant entre le genre et le climat, de renforcer et de faire respecter les droits fonciers, et de promouvoir des solutions durables dirigées par des femmes et axées sur elles, en particulier les solutions autochtones et locales fondées sur la nature, la gestion des ressources et les activités de production alimentaire.

Dans l'écosystème, les femmes autochtones de l'Afrique Centrale (Pygme) utilisent la production agricole durable et la gestion du paysage pour restaurer un écosystème fragilisé par des années de sécheresse et de surpâturage, phénomènes qui ont laissé de vastes étendues de terres stériles et épuisées.

Les actions entreprises par les femmes contribuent également au démantèlement des stéréotypes sexistes et donnent aux femmes des moyens d'action leur permettant de contribuer aux processus décisionnels au sein de leurs communautés. «Le projet *páramo* nous montre que sans les femmes, il n'est pas possible de parler de solutions apportées aux changements climatiques et au développement durable», déclare la représentante d'ONU Femmes en Équateur, Bibiana Aidio



Norah Magero pose pour une photo avec la Vaccibox, un réfrigérateur solaire innovant fabriqué par son organisation Drop Access à partir de matériaux disponibles localement.

Enfin, les solutions aux changements climatiques doivent adopter une approche de financement sensible au genre. «Les actions dirigées par des femmes doivent être suffisamment et équitablement financées pour parvenir à une transition juste et écologique», affirme Norah Magero, une ingénieure en mécanique et experte en énergie renouvelable du Kenya qui possède de l'expérience dans la conception et la gestion de technologies énergétiques hors réseau.

Pour assurer un avenir plus durable, nous devons investir dans des technologies améliorant les sources d'énergie renouvelable et propre et favorisant la participation des femmes à leur développement et à leur utilisation. «Reconnaissez, applaudissez, publiez et encouragez les femmes courageuses qui ont constamment défendu et promu des mesures équitables, axées sur le genre et justes de lutte contre les changements climatiques», ajoute Norah Magero

D.2 Que pouvez-vous faire pour appuyer l'action climatique des femmes ?

La portée et l'ampleur des répercussions des changements climatiques peuvent être intimidantes, mais vos paroles et vos actions peuvent avoir une incidence sur les changements réels dans votre communauté.

Envisagez d'appuyer le travail des organisations, des entreprises et des coopératives locales dirigées par des femmes qui prennent des mesures de lutte contre les changements climatiques. Utilisez votre voix et votre vote pour responsabiliser les dirigeants et faire pression en faveur d'engagements visant à bâtir un avenir équitable et durable.

Donnez du pouvoir et des plateformes à la prochaine génération de championnes de la Terre en lisant et en partageant les histoires et le travail des femmes et des filles engagées en première ligne dans la lutte contre les changements climatiques. Utilisez le hashtag #IWD2022 pour participer à la conversation sur les médias sociaux et expliquez comment vous appuyez l'égalité des sexes en matière de lutte contre les changements climatiques.



La participation de la femme dans la lutte contre les effets du changement climatique dans le milieu du travail suppose :

- Déploiement des Unités Genres dans les Entreprises, Etablissements des toutes natures, Administration publique nationale, provinciale et locales ;
- La formation de la femme sur les effets néfastes du changement Climatique ;
- L'intégration de la femme dans tous les CHSCT et la création du Comité Genre Climat dans chaque entreprise, secteur public et privé ;
- La participation de la femme dans la mobilisation sociale contre les changements climatiques.

D.3 Le Changement Climatique et la Pauvreté.

Le changement climatique représente une menace pour les moyens de subsistance et le bien-être social et tend à avoir un effet néfaste sur le développement économique des pays africains. La Banque mondiale estime que 100 millions de personnes dans le monde, principalement en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne, risquent de retomber dans la pauvreté grâce aux effets du changement climatique. Les pays d'Afrique Centrale sont les pays les plus largement touchés par ce phénomène en raison de la faiblesse de leurs systèmes de production basés essentiellement sur l'agriculture de subsistance. Celle-ci est tributaire des

aléas climatiques, de faibles rendements et d'absence de stratégies adéquates d'adaptation. L'amenuisement des récoltes expose ainsi les ménages ruraux à une insécurité alimentaire, à la pauvreté et au creusement des inégalités.

Les risques liés au changement climatique peuvent donc conduire à l'accroissement des inégalités et de la pauvreté et placer les ménages pauvres des pays africains dans une sorte de trappe à pauvreté qui peut annihiler les efforts de développement. Au Sahel, par exemple, les variations des précipitations et des températures induites par le changement climatique affaiblissent les systèmes alimentaires et exposent en moyenne 30 millions de personnes à l'insécurité alimentaire. L'absence de mécanisme assurantiel de couverture contre les risques limite par ailleurs les capacités d'adaptation des ménages aux chocs climatiques.

L'évolution du bien-être et de la vulnérabilité en Afrique Centrale reste contrastée. La croissance économique enregistrée au cours des deux dernières décennies a certes permis une baisse de la ration de pauvreté et des inégalités de revenu en Afrique subsaharienne et une amélioration des indicateurs de développement humain (hausse des taux de scolarisation, baisse de la mortalité infantile et maternelle, etc.). Toutefois, une tendance à l'accroissement de la pauvreté en Afrique Centrale est récemment perceptible et serait essentiellement imputable aux effets négatifs du changement climatique sur l'agriculture africaine.

Face à ce constat, l'objectif de cet exposé est d'évaluer la façon dont le changement climatique peut avoir un effet sur les variations de la pauvreté et l'inégalité. D'un point de vue méthodologique, l'exposé de Mme Sylvie NZAU utilise un modèle paramétrique et semi-paramétrique pour, d'une part, évaluer les relations entre le changement climatique et la production agricole, et d'autre part, mesurer les effets potentiels de la variabilité climatique sur les niveaux de pauvreté et d'inégalité en Afrique Centrale. La suite de l'exposé est organisée comme suit. La section 2 offre une revue de littérature sur la relation entre le changement climatique, la pauvreté et les inégalités. La section 3 décrit la méthode d'analyse et la spécification empirique. La section 4 présente les résultats et discussions. La section 5 est consacrée à la conclusion.

E. TELETRAVAIL ET L'EGALITE DU GENRE AU TRAVAIL

Par **Mme Béatrice KALUME**

En mai 2021, après plus d'un an de pandémie, le Conseil régional des Syndicats d'Afrique Centrale (CSAC) en sigle avait demandé au Département de l'Egalité du Genre au Travail de l'Institut du Travail d'Afrique Centrale (ITAC/Gender), de conduire une étude sur l'impact du télétravail dans 11 pays de l'Afrique Centrale, sur l'égalité femmes-hommes au travail. Les conclusions et propositions ont été présentées par Mme Béatrice KALUME, Coordinatrice Sous Régionale des Organisations de Défense des Droits des Femmes (ODDF/ITAC) ; aux femmes travailleuses et fonctionnaires à Pointe Noire, République du Congo le 28 mars 2022 à l'occasion du Forum Genre Sous Régional sur les Conséquences du changement climatique chez la femme en Afrique Centrale organisé par l'ITAC/Gender à l'hôtel Hilton de Pointe Noire du 31 mars au 02 avril 2022.

Quels sont les risques associés au télétravail en matière d'égalité femmes-hommes ? Comment les inégalités de genre se maintiennent-elles ? Dans quelle mesure le télétravail peut-il être un outil essentiel dans la réduction de ces inégalités dans le milieu du travail des pays de l'Afrique Centrale ? Voilà les quelques que notre étude doit répondre pour fixer les unes et les autres sur les pratiques de télétravail en Afrique Centrale. Nous avons apprécié la présence de responsable de la Direction de l'égalité du Genre au travail du Ministère du

travail de la RDC à ce Forum Genre sur le Changement Climatique et qui a contribué d'une manière indicative à la réussite de ce forum Genre.

En Afrique Centrale, le télétravail est arrivé avec la pandémie de la COVID-19 avec ses confinements en répétition et ses vagues qui ont obligé les Entreprises, Etablissements des toutes natures et Administrations publiques de 11 pays de l'Afrique d'introduire cette pratique à l'échelle nationale.

Le Rwanda, le Gabon et le Cameroun sont des pays de l'Afrique Centrale qui pratiquaient très rarement le télétravail et plus souvent du fait d'un arrangement individuel, et la majorité des conventions collectives ou des protocoles d'accord après des négociations collectives ne reconnaissent pas cette pratique qui a ses avantages mais également les inconvénients que les partenaires sociaux doivent examiner la possibilité de l'introduire dans des conventions collectives et des accords interprofessionnelles.

Selon le rapport du Département de l'ITAC/Gender, la pratique de télétravail a fait son apparition au Rwanda en 2017 et a été généralisée en Angola, Burundi, Cameroun, Gabon, Guinée Equatoriale, RDC, RCA, Rwanda, République du Congo, Sao Tome et Principe et le Tchad au mois de mars 2020, trois mois seulement après l'arrivée de la COVID-19 dans nos pays respectifs. Aujourd'hui, on compte 3% des télétravailleurs en Afrique Centrale dont 53% des Dirigeants et 28 % des femmes.

Le compte rendu du rapport d'études sur le télétravail et l'égalité des sexes et du Genre au travail en Afrique Centrale a permis aux femmes Leaders de la lutte pour les droits des femmes des pays de l'Afrique Centrale présentes au Forum de l'Hôtel HILTON de Pointe Noire , de revenir sur cette transformation radicale des Conditions du travail dans notre Sous-Région.

E.1 Le Télétravail en Afrique Centrale depuis 2017.

Selon Mme Béatrice KALUME, Coordinatrice ITAC des ODDF/Afrique Centrale (Organisations de Défense des Droits des Femmes), l'installation de télétravail dans nos milieux du travail aura comme avantage, la diminution de CO2 consommé par les travailleuses et travailleurs pendant l'exercice de leurs fonctions dans des bureaux, du temps du travail récupéré sur la vie personnelle et constitue un facteur important de santé physique et mentale pour les travailleuses et travailleurs. Au lieu de sortir très tôt matin pour aller au travail avec des embouteillages que connaissent la majorité des pays de l'Afrique Centrale, vous auriez le temps de terminer vos préparations prétravail en douceur , dans ce cas , vous serez moins fatigué, on récupère plus vite en cas de maladie et on transmet moins ses germes aux camarades de service pendant les heures du travail...

Mme KALUME relève aussi une meilleure productivité des travailleuses et travailleurs avec le contrôle sérieux de son agenda.

L'ITAC/Gender avait déjà souligné lors de ses Week End Genre, qu'une telle modification de pratique des conditions du travail exige une phase de préparation. La mise en place du télétravail dans les Entreprises, Etablissements des toutes natures et Administrations publiques de 11 pays de l'Afrique Centrale aura besoin au moins d'une année de préparation pour chaque Entité.

Il sera nécessaire de redéfinir les missions de télétravail et de tester son efficacité, étudier des fonctions qui doivent recourir au télétravail et il faut former l'ensemble des travailleuses

et travailleurs qui seront affectés dans les postes qui utiliseront le télétravail parce que nous ne devons pas adopter cette pratique sans très bien l'étudier ; précise Mme KALUME.

Il faut noter qu'un changement de paradigme doit s'opérer au niveau du management, passant du contrôle à l'accompagnement. C'est un changement radical de la culture du travail que nous avons connu en Afrique Centrale depuis nos indépendances en 1960 a souligné Mme Béatrice KALUME.

L'ITAC/Gender a étudié les résultants de recours à télétravail en Afrique Centrale en 2021, 3% des Travailleuses et Travailleurs pratiquaient le télétravail dans 11 pays de l'Afrique Centrale avec une surreprésentation des femmes de 28%, sans tenir compte que le télétravail étant incompatible avec des femmes qui allaitent les enfants et qui sont dans les garde dans des crèches des Entreprises ou de secteur public. L'ITAC/Gender a été catégorique dès le départ et chaque Gouvernement de l'Afrique Centrale a été informé de notre position en la matière.

Au Rwanda, Cameroun et Gabon le pays qui ont mis en place le télétravail depuis 2017, trois ans, avant le début de la pandémie de la COVID-19, les Autorités de ces pays, expliquent que celui-ci était prévu comme un moyen pour réduire le temps de travail partiel, dont les femmes représentent 68% des mains d'œuvres au sein des Entreprises, Etablissements des toutes natures et Administrations Publiques des pays concernés . Ce plan d'action a également permis de mettre en place un Guide sur les droits des travailleuses à temps partiel pour les protégées. Nous osons croire que ce Guide doit être généralisée dans 11 pays de l'Afrique Centrale et que nous devons intégrer celui-ci dans la pratique managériale ajoute Mme KALUME.

Les jours flottants (les jours ou vous travaillez chez vous à la maison) permettent d'anticiper sur l'organisation du travail tout en gardant un collectif de travail stabilisé. L'idée étant de ne pas subir le télétravail qui doit s'adapter aux salariés et non le contraire. Ce qui permettra aux secteurs très féminisés dans tous les pays de notre Sous-Région de dégager des journées dédiées au travail à Domicile considère comme des lieux souvent plus calmes et dans son milieu du travail traditionnel (bureau, Centre de réception)

Selon Béatrice KALUME, le télétravail ne peut être que limité en Afrique Centrale, nous ne pouvons l'utiliser à 100 %. Le bon équilibre est pour nous est de deux jours à distance et trois jours sur place dans son lieu du travail. La communication non-verbale est essentielle pour vérifier que tout le monde soit dans de bonnes conditions de la santé physique et mentale.

Malgré des pratiques éprouvées, souvent bénéfiques pour l'équilibre personnel et professionnel, le rapport de l'ITAC/Gender relève cependant que malgré son ampleur , le télétravail a alors fait l'objet d'une attention particulière des Experts du Bureau des Recherches Féministes de l'ITAC/Gender et, si la situation a impacté l'ensemble des travailleuses et travailleurs, il est rapidement apparu qu'elle affectait plus durement les femmes en prolongeant des stéréotypes profondément ancrés dans la société Africaine en imposant de nouvelles contraintes organisationnelles.

E.2 Le Télétravail et l'Egalite du Genre et des Sexes au Travail.

En Afrique Centrale, depuis deux ans, nous avons beaucoup parlé de l'autonomie liée au télétravail comme avantage irréfutable pour l'amélioration des conditions du travail, mais la permanence des mécanismes préexistant à la crise sanitaire a démontré combien les inégalités du genre ont persisté malgré les promesses de changement faite aux syndicats et aux ONG de défense des droits des femmes. ainsi, le rapport d'études de l'ITAC/Gender sur les effets de

télétravail pour la femme en Afrique Centrale souligne que seul 20% des télétravailleuses a disposé d'une pièce dédiée au travail où elle pouvait s'isoler contre 68 % des hommes (CRIFAC 2021) ; faute de moyens techniques et ergonomiques adaptés, la moitié des télétravailleuses ont souffert de douleurs musculo squelettiques contre 29 % des télétravailleurs et 52 % se sont plaintes d'une anxiété habituelle contre 29% des hommes. En combinant, tous ces facteurs, vous vous conviendrez avec nous, pourquoi plus de 27 % des télétravailleuses se sont plaintes de forte détresse, contre 12 % des hommes (CRIFAC 2021).

Le télétravail n'a pas non plus touché tous les travailleurs et travailleuses. Les catégories socioprofessionnelles supérieures ont été mobilisées dans les pays de l'Afrique Centrale que sur les autres Sous-Région Africaine, touchant le secteur privé, paraétatique et la fonction publique, en particulier.

Les femmes ont donc essuyé des difficultés en termes de lieux et d'espaces de travail (plus nombreuses ont travaillé en présence d'autres membres de leur famille) ce qui n'a pas favorisé un travail serein : 69 % des femmes ayant des enfants de moins de 10 ans ont indiqué ne pas pouvoir travailler au calme, contre 21% pour les hommes (CRIFAC 2021).

Les femmes ont été aussi plus nombreuses à devoir faire face à plusieurs contraintes de télétravail tout en s'occupant de leurs enfants et des travaux ménagères d'urgence alors qu'elles travaillaient chez elles à la maison (89 % des femmes contre 21 % des hommes).

Autre donnée importante du rapport, les femmes sont davantage exposées de travailler pendant le week-end et représentent la majorité des contrats à temps partiel (72 % en 2021 en Afrique Centrale), tandis que pour les tâches ménagères, une femme culmine en moyenne à 50 heures/semaine, alors qu'un homme dans une situation similaire n'y consacre de son côté que 12 heures (CRIFAC 2021,).».

À cela, s'ajoute une exposition largement supérieure aux violences sexistes et sexuelles : en 2020, elles représentent 71% des victimes de violences conjugales, et 69% des victimes de violences sexuelles (CRIFAC 2021).

Avec la multiplication des moyens de communication, ceux-ci ont été détournés et utilisés comme outils de surveillance des femmes par les hommes et d'intrusion : 42 % des télétravailleuses affirment avoir vécu un épisode sexiste au moins une fois avec leur employeur à l'occasion de réunions virtuelles, ayant notamment attiré à leur tenue (CRIFAC 2021).

Le télétravail a « dégradé » l'équilibre vie personnelle-vie professionnelle : 32 % des femmes de l'Afrique Centrale déclarent avoir vu leur temps de travail allongé du fait du télétravail, contre 20 % de leurs homologues masculins (CRIFAC/2021). Les problèmes de santé ont aussi plus durement concerné les femmes avec des risques d'hyper-connectivité accrus et un doublement du risque dépressif : « les travailleuses du secteur privé sont ainsi 28% plus susceptibles d'être en situation d'anxiété que les hommes (CRIFAC/2021) ».

D'un point de vue de la carrière, les différences genres sont perceptibles : les femmes sont plus nombreuses à se dire moins confiantes dans leur avenir professionnel, à 67 % contre 46 % des hommes (CRIFAC/2021). «Cela s'explique en partie par une invisibilisation grandissante pendant la période, voire par leur exclusion d'échanges dominés par les hommes : elles étaient moins nombreuses (16 % contre 25 % des hommes) à prendre la parole en réunion en ligne ; moins nombreuses (16 % contre 25 % des hommes) à pouvoir entretenir leur réseau professionnel (CRIFAC/2021)», précise le rapport de l'ITAC/Gender

E.3 Le Télétravail peut aussi corriger les Inégalités.

Le Département de l'Egalité du Genre au Travail de l'ITAC à la demande avait formulé des propositions pour faire en sorte que le télétravail soit aussi un «correcteur des inégalités entre les femmes et les hommes», agissant entre autres « en faveur d'une mixité des métiers élargie, d'une plus grande insertion professionnelle et d'une reconfiguration de l'accès aux postes à responsabilités, notamment pour les femmes les moins mobiles, particulièrement en milieu du travail».

Pour un «télétravail égalitaire », les autrices suggèrent d'abord de mieux intégrer l'égalité femmes-hommes comme « enjeu intrinsèque » dans les conventions collectives et des accords nationaux interprofessionnels et d'instaurer une règle méthodologique. Il leur paraît essentiel d'innover dans les formes de dialogue social et professionnel en mode hybride, c'est-à-dire en mélangeant la distance et la présence, tout en maintenant des moments et des espaces dédiés à la libre expression et la conservation d'un collectif de travail.

En matière des négociations collectives et de prévention, l'ITAC/Gender préconise de « développer des mesures de prévention des violences sexistes et sexuelles liées au travail hybride », mais surtout de se doter d'indicateurs genrés pour mieux connaître l'utilisation du télétravail par les femmes et les hommes. Les équipements technologiques doivent être à la hauteur des attentes et des besoins : il s'agit de fournir le bon matériel, des formations adéquates et les espaces dédiés, avec des alternatives aux domiciles. Pour le management : considérer l'existence de séquences de travail synchrones et asynchrones, instaurer le droit à la déconnexion, réguler la charge de travail et éviter le sur contrôle, se former au management à distance.

S'imposent alors des principes fondamentaux pour échapper à la permanence des mécanismes d'inégalité : «celui de la souplesse des cadres d'application qui seront proposés mais également celui de l'absolue nécessité de démarches de sensibilisation, de formation et d'accompagnement, dans une perspective d'un changement de culture du management en entreprise et dans la fonction publique» Pour Mme Béatrice KALUME : « L'éclairage fourni par notre rapport invite, quel que soit le scénario d'évolution, à anticiper les impacts sur les situations de travail des femmes et des hommes, et identifier les effets de leviers pour installer l'égalité professionnelle et renforcer une culture de l'égalité».

E.4 Le Rôle des Partenaires Sociaux

En ce qui concerne les partenaires sociaux (Gouvernements, les syndicats des travailleurs et des Employeurs), l'ITAC/Gender leur propose d'intégrer le télétravail dans des codes du travail de 11 pays de l'Afrique Centrale , des conventions collectives interprofessionnelles du travail , des conventions collectives des secteurs, sous-secteurs et Entreprises en soulignant les obligations des parties aux négociations collectives de garantir l'Egalité entre l'homme et la femme dans l'utilisation de télétravail , mais également les normes de santé et sécurité au travail.

Mme Béatrice KALUME a remercié les femmes de leur particulière attention.

Applaudissement !!!

LES PROPOSITIONS DES RECOMMANDATIONS.

LES GOUVERNEMENTS.

Les Gouvernements de 11 pays de l'Afrique Centrale, membres de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC) doivent travailler activement pour limiter les effets néfastes du changement climatique chez les citoyens à ce titre ils doivent prendre des mesures suivantes :

Les Parlements Nationaux doivent voter des lois suivantes avant le 31 décembre 2023, il s'agit :

- La loi sur le reboisement obligatoire des toutes les surfaces des forêts détruites par des citoyens, la communauté et des Entreprises ;
- La loi sur la protection de biodiversité, des toutes les espèces menacent d'extinction mais également des écosystèmes locaux ;
- La loi sur l'agriculture sédentaire des paysans pour protéger des forêts de défrichage ;
- La loi sur la protection des eaux douces, des terres humides et des forêts ;
- La loi sur l'environnement minier
- La loi sur la gestion des déchets urbains ;
- La loi sur la responsabilité individuelle de citoyen, devant les changements climatiques.
- La création des offices des eaux et forêts dans chaque pays de l'Afrique Centrale ;
- La lutte contre les changements climatiques dans le milieu du travail.
- La mise en place des politiques de santé et sécurité au travail dans toutes les Entreprises, Etablissements des toutes natures, Administrations publiques nationales, provinciales et locales avec objectif d'éliminer les milieux du travail insalubre et infrahumaine
- La lutte contre la pauvreté au travail et dans le monde rural ;
- La création des Comités Climat dans les milieux du travail ;
- L'embellissement obligatoire des milieux du travail.
- La lutte contre les changements climatiques dans l'industrie.

Fixez des règles environnementales très strictes dans les secteurs industriels.

- Transport ;
- Alimentation et Agriculture ;
- Bois, bâtiment et forêt ;
- Métallurgie, Chimie, Energie et mines ;
- Restauration et hôtellerie ;
- Interdiction formelle de l'industrie artisanale des charbons de bois en imaginant d'autres technologies pour les ménages ;
- Développement Rural ;
- Education paysanne obligatoire sur les changements climatiques et la protection de l'environnement ;
- Eliminer la pauvreté dans les zones rurales en améliorant sensiblement les conditions de vie et du travail des paysans ;
- L'électrification rurale par rayon solaire ;
- La nouvelle politique de la gouvernance des villages ;
- La création des Centres de Développement Rural Intégré pour 200.000 habitants ;
- Remettre sur les rails, la politique des soins de santé primaire pour tous ;
- La construction des infrastructures sociales de base ;
- La femme et l'Enfant ;
- La lutte contre la pauvreté des femmes de l'Afrique Centrale ;

- La réduction de la corvée journalière des femmes paysannes.

A. LES COLLECTIVITES LOCALES.

Les Villages, Groupements, Chefferies, Territoires, Communes, Secteurs, Districts et les Provinces doivent être en première ligne dans la lutte acharnée contre le changement climatique en mettant en place des politiques actives pour lutter contre ces défis qui menacent toute l'humanité.

A ce titre, chaque entité citée ci-dessus doit mettre en place des structures de la lutte contre les changements climatiques composant des tous les partenaires de la lutte contre les changements climatiques (les Autorités publiques concernées – Organisations de la Société civile – les Organisations de la Défense des Droits des Femmes- les Autorités Traditionnelles– Entreprises locales) pour réaliser des objectifs ci-dessous :

Arrêt immédiat de braconnage sur toutes ses formes ;
Reboisement obligatoire des toutes les zones du forêt défriser ;
La création des nouvelles espaces des forêts ;
La protection des eaux, forêts et terres humides ;
La création des cellules environnement dans chaque village.

B. LA FORMATION ET CAMPAGNES.

Les Gouvernements des pays de l'Afrique Centrale, les Entreprises et les Organisations d'aide au développement doivent financer la formation des délégués syndicaux, les dirigeants des ONG de la protection de l'environnement, les leaders de développement local, les chefs des groupements et des villages qui doivent prendre en charge après la formation les campagnes de sensibilisations sur les conséquences des changements climatiques chez les travailleurs, fonctionnaires, femmes et enfants et la population.

C. LES SYNDICATS

Les syndicats comme force principale du progrès, plus proche des travailleurs, des fonctionnaires et des paysans doivent pousser les Employeurs responsables des Entreprises, Etablissements de toutes natures et Administrations publiques de 11 pays de l'Afrique Centrale, de mettre en place rapidement des politiques de santé et sécurité au travail à partir des Entreprises ou Administrations publiques qui emploient plus de 10 travailleuses et travailleurs car la lutte contre les changements climatiques passe obligatoirement par la mise en place des systèmes de santé et sécurité au travail moderne, efficace et crédible qui se conforment à la loi dans tous les milieux du travail sans aucune distinction.

Comme nous l'avons souligné ci-dessus, les changements climatiques auront des conséquences néfastes sur les milieux du travail des tous les secteurs industriels. Les risques professionnels causent par des très fortes chaleurs (risques physiques), l'arrivée des nouvelles épidémies et pandémies plus violentes que la COVID -19, la prolifération des insectes jusqu'à là, inconnus dans le milieu du travail (risques biologiques) et la peur de demain, les inquiétudes, l'absence du sommeil à cause de la chaleur la nuit, la fatigue, la psychose de la mort (risques psychosociaux) et c... sont des grands défis auxquels le monde du travail de l'Afrique Centrale doit faire face au cours des prochaines années.

D. LES EMPLOYEURS

Les Employeurs des toutes catégories doivent travailler activement avec les syndicats pour limiter les effets néfastes du changement climatique dans le milieu du travail et préparer la résilience. La seule et l'unique voie que les Employeurs doivent emprunter reste la mise en place des systèmes de santé et sécurité au travail, la formation des partenaires sociaux et la sensibilisation des travailleurs, fonctionnaires et paysans.

L'employeur doit avoir une bonne politique de santé et sécurité au travail qui se conforme à la loi et plus particulièrement à la convention 120 et 155 de l'OIT.

E. LES CITOYENNES ET CITOYENS

Les citoyennes et citoyens de 11 pays de l'Afrique Centrale doivent travailler activement pour limiter les effets néfastes du changement climatique dans leurs Communautés (Urbaines ou Rurales) et préparer la résilience en douceur.

A ce titre la formation des leaders de la Communauté Urbaine (Quartier) et Rurale (Communauté Villageoise de Développement) est obligatoire, la préservation des écosystèmes locaux des forêts, des eaux douces et des terres humides, la reconstruction des tous les espaces des forêts détruites, la réconciliation obligatoire entre la nature et les humains à tous les niveaux.

Les reboisements communautaires de nos villes et zones rurales, le respect de la biodiversité sont aujourd'hui au cœur de la politique de la lutte contre les changements climatiques.

Dans les communautés urbaines, nous devons assurer une bonne gestion des déchets ménagers, limiter la pollution des toutes catégories, surtout avec des vieilles voitures, le respect de l'environnement urbain, aménagement des espaces verts à l'intérieure des villes et à l'extérieure des celles-ci.

Chaque habitant de la ville et des zones rurales doivent développer la culture de la prévention du changement climatique.

Les radios, les télévisions et tous les médias dans 11 pays de l'Afrique Centrale doivent s'engager dans la lutte contre les changements climatiques et préparer les citoyennes et citoyen à la résilience.

CONCLUSION GENERALE

Par Jean Pascal MOTYNGEA BOTHOLA, Maitre de ce Séminaire Genre Climat

Le changement climatique est largement reconnu comme un des grands défis auxquels l'humanité fera face au cours des prochaines décennies. En effet, l'impact du changement climatique sur les températures moyennes, la prolifération des insectes jusqu'à là, inconnus, la multiplication des épidémies et des pandémies, les précipitations, les sécheresses graves, l'augmentation des niveaux de la mer mettra en danger les moyens de subsistance des millions des populations de 11 pays de l'Afrique Centrale dont les femmes et les enfants seront gravement affectées, ce qui justifie l'organisation par le Département de l'Egalité du Genre au Travail de l'Institut du Travail d'Afrique Centrale (ITAC/Gender) en sigle de ce forum Genre de haut niveau sur les conséquences du changement climatique chez la femme en Afrique Centrale.

Le Changement climatique imposera un coût socio-économique croissant aux pays de l'Afrique Centrale si rien n'est fait aujourd'hui. Selon les Experts qui nous ont assisté pendant le Forum, on estime les coûts économiques du changement climatique, si les Gouvernements de 11 pays de l'Afrique Centrale ne faisaient rien pour limiter les conséquences du changement climatique, la charge financière attendra entre 30 à 60 pour cent du PIB de l'Afrique Centrale d'ici à 2050. Et, pour ajouter l'insulte à l'injure, ça sera les populations les plus pauvres des zones rurales et urbaines,, qui risquent d'en subir les pires conséquences du changement climatique alors qu'elles n'ont pas contribué aux changements climatiques.

Il est clair que l'inaction est exclue en Afrique Centrale, nos Dirigeants doivent prendre conscience du danger que représentent les changements climatiques pour des filles et des fils de l'Afrique Centrale et prendre collectivement ou individuellement des mesures qui s'imposent pour limiter le danger et préparer la population à la résilience.

Il s'agit d'un défis que nous imposent les pays nantis, grand producteur de gaz à effet de serre qui empoisonner l'atmosphère et détruisent les couches d'ozone. Si nous ne faisons rien aujourd'hui, nous acceptons de sacrifier les générations futures.

Voilà pourquoi, le Forum vient de créer l'ONG «Genre Climat Africa» GCAF) qui regroupera désormais les Leaders Féministes, les Organisations de défense des Droits des Femmes engagées dans la lutte contre les changements climatiques et toute autre Organisation qui lutte contre les changements climatiques dans 11 pays de l'Afrique Centrale.

Nous pouvons considérer par ce rapport que le Forum Genre Sous Régional Climat a connu un grand succès, le prochain Forum sera organisé à Brazzaville, République du Congo du 13 au 15 mars 2022, deux jours avant le début du 2^{ème} Congrès Sous Régional des femmes d'Afrique Centrale.

CEREMONIE DE CLOTURE

1. Discours de clôture de l'Administrateur Directeur Exécutif de l'ITAC ;

Mesdames/Messieurs, Militantes et Militants de la lutte pour les droits des femmes, nous arrivons aujourd'hui à la fin de notre séminaire Genre sur les conséquences du changement climatique chez la femme.

La Direction de l'ITAC est très satisfait de haut niveau de ce séminaire et nous vous demandons de transmettre ce que vous avez appris ici auprès de vos camarades, dans votre Entreprise, Administration et auprès de votre communauté.

Le 2^{ème} séminaire d'évaluation climat sera organisé à Brazzaville du 13 au 15 mars 2022.

Aux uns et aux autres, nous vous disons merci et bon retour chez vous.

Applaudissement !!!

2. Discours de Mme Béatrice KALUME, Coordonnatrice Sous Régionale ODDF./ITAC.

Chères/Chers Camarades en lutte, bonsoir

Nous ne pouvons pas terminer notre Forum qui a connu un grand succès sans rendre grâce à notre Dieu, tout puissant, Maître des temps et des circonstances. Nous remercions aussi notre Administrateur Directeur Exécutif, Camarade Jean Pascal MOTYNGEA BOTHOLA, un véritable chenille ouvrière au service de l'ITAC pour son engagement militant en faveur des femmes travailleuses, fonctionnaires et paysannes de notre Sous-Région.

Nous ne devons pas terminer nos propos sans remercier nos Camarades de GICE pour leur collaboration sincère et des Autorités de Pointe Noire qui ont mis tout en œuvre pour que Pointe Noire, soit une Ville sûr avec la qualité de vie exceptionnelle.

Nous sommes très heureuses de vous informer que ce Forum ouvre la voie pour lancer une campagne de formation Climat de grande envergure, en faveur des femmes. Leaders des Organisations de défense des droits des femmes de 11 pays de l'Afrique Centrale, aux frais de nos Gouvernements, des partenaires au développement et de l'ONU.CCC. Les femmes formées seront chargées de conduire des campagnes de vulgarisation et de formation auprès des femmes des toutes catégories de leur pays.

Dès votre retour dans vos pays, nous vous prions de créer des cellules climats qui travailleront de concert avec les CHSCT des Entreprises, Etablissements des toutes natures, Administrations publiques nationales, provinciales et locales..

Le Département de l'Egalité du Genre au Travail (ITAC/Gender) en sigle regrette profondément l'absence de nos sœurs de Pointe Noire, du Rwanda et de Tchad à ce Séminaire qui pouvait les aider de marcher ensemble avec toutes les femmes de l'Afrique Centrale ici représentées, en ce qui concerne la lutte contre les effets néfastes du changement climatique chez la femme de l'Afrique Centrale. Rendez-vous est pris à Brazzaville en 2023.

Nous mettrons ce rapport en ligne dès que possible, nous demandons aux Autorités, Leaders Féministes Dirigeantes des ONG, ASB et des Communautés et les femmes des tous les pays de l'Afrique Centrale de faire un effort pour lire tout ce rapport, il s'agit de leur rapport, pour elles et avec elles.

La lutte contre le changement climatique continue, la victoire est certaine.

Applaudissement

3. Mot de remerciement de Mme la Secrétaire Général de la Fonction Publique RDC

Madame la Secrétaire Générale a remercié l'ITAC pour avoir organisé ce Séminaire qui ne doit pas être le dernier et a encouragé toutes les femmes ici, présentes d'appliquer ce qu'elles ont appris pendant trois jours à Pointe Noire. Courage mes Consœurs.et bon retour chez vous.

Applaudissement !!!

4. Remise des brevets aux participantes

5. Fin de la Séminaire à 17h30. (Hymne national de la RDC et de la République du Congo).

Fait à Pointe Noire le 02 avril 2022

Pr. Chef du Département de l'ITAC/Gender en Formation



Mme Béatrice KALUME
Coordonnatrice des ODDF/ITAC